

Langue : Français

Original : Anglais



GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

PROJET : ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA CRÉATION DU FONDS AFRICAIN POUR L'ÉDUCATION (AEF)

PAYS : Multinational

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET SECTORIELLES

Septembre 2018

Table des matières

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iv
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	vi
1. INTRODUCTION	1
Introduction	1
Concept du Fonds africain pour l'éducation	2
Justification de l'AEF	4
But et structure de l'étude de faisabilité	4
2. FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION EN AFRIQUE	5
2.1 Rapport sur l'état du financement de l'éducation	5
2.2 Analyse des déficits de financement	8
Tableau 5 : Projections des déficits de financement	9
2.3 DILEMME LIÉ AU FINANCEMENT	11
3. CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE	12
3.1 Aperçu	12
3.2 Réponses aux questions clés	12
3.2.1 Financement et siège de l'AEF	13
3.2.2 Défis de financement et ampleur du financement de l'AEF	14
3.2.3 Coordination des interventions des agences	15
3.2.4 Sélectivité	15
3.2.5 Éligibilité	16
3.2.6 Financement novateur	16
3.3 Financement de l'AEF	17
3.4 Risques et mesures d'atténuation	20
Tableau 6 : Risques et mesures d'atténuation	20
3.5 Matrice des possibilités	21
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	21
4.1 Conclusion	21
4.2 Recommandations	23
ANNEXES	
Error! Bookmark not defined.	
Annexe 1 : Note conceptuelle de l'AEF	
Error! Bookmark not defined.	
Annexe 2 : Résumé des raisons de la création de l'AEF selon l'ADEA	26
Annexe 3 : Méthodes de collecte de données	27
1. Questions de l'étude	27
2. Collecte de données	27
Annexe 4 : Niveau d'engagement et déficits de financement	29
Annexe 5 : Financement extérieur en pourcentage du PIB et dépendance	35
1. Dépendance	35
2. Le financement de l'éducation en Afrique et l'AEF	36
Annexe 6 : Matrice des possibilités	38
Annexe 7 : Recommandations stratégiques	47
1. Mesures à court terme à prendre d'ici à juillet 2018	47
2. Mesures à moyen terme à prendre d'ici à décembre 2018	48
3. Mesures permanentes à prendre en 2018	49
4. Recommandations à l'intention de l'Union africaine et des gouvernements africains	50

Liste des tableaux

Tableau 1 : Produit intérieur brut par habitant et allocation à l'éducation	6
Tableau 2 : Démographie et enfants non scolarisés	7
Tableau 3 : Taux de scolarisation aux différents niveaux	7
Tableau 4 : Coût par apprenant	8
Tableau 5 : Projections des déficits de financement.....	9
Tableau 6 : Risques et mesures d'atténuation.....	21

Liste des figures

<input type="checkbox"/> Figure 1 : Pourcentage du PIB consacré à l'éducation.....	29
<input type="checkbox"/> Figure 2 : Pourcentage du PIB consacré à la santé dans les PFR et les PRI-TI	30
<input type="checkbox"/> Figure 3 : Pourcentage du budget de l'État alloué à l'éducation	30
<input type="checkbox"/> Figure 4 : Indice de l'effort - pourcentage du PIB alloué à l'éducation x montant alloué à l'éducation en pourcentage des dépenses publiques	32
<input type="checkbox"/> Figure 5 : Pourcentage du PIB nécessaire, compte tenu des coûts actuels de la réalisation des cibles des ODDL.....	33
<input type="checkbox"/> Figure 6 : Pourcentage du PIB nécessaire pour les ODD (R), compte tenu du coût des réformes	34
<input type="checkbox"/> Figure 7 : Dépendance de l'aide dans les PFR et les PRI-TI.....	35
<input type="checkbox"/> Figure 8 : PIB total par pays	36
<input type="checkbox"/> Figure 9 : PIB par habitant en Afrique.....	37

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADEA	Association pour le développement de l'éducation en Afrique
AEF	Fonds africain pour l'éducation
AEFDC	Comité de développement de l'AEF
AET	Fonds fiduciaire pour l'éducation en Afrique
ANCEFA	Campagne du Réseau africain pour l'Éducation pour Tous
APD	Aide publique au développement
ASS	Afrique subsaharienne
AUA	Association des universités africaines
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque islamique de développement
BMD	Banque multilatérale de développement
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CESA 16-25	Stratégie d'éducation continentale pour l'Afrique 2016-25
CMEPT	Conférence mondiale sur l'Éducation pour Tous
COMEDAF	Conférence des ministres de l'Éducation de l'Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
DBSA	Development Bank of South Africa
EADB	Banque de développement de l'Afrique de l'Est
ECW	L'éducation ne peut attendre
EFTP	Éducation et formation techniques et professionnelles
EPT	Éducation pour Tous
FAD	Fonds africain de développement
GET Fund	Ghana Educational Trust Fund
GMR	Groupe de mobilisation de ressources
GTT	Groupe de travail technique
ICFGEO	Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde
IDA	Association internationale de développement
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
ISU	Institut de la statistique de l'UNESCO
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MFM	Mécanisme de financement mondial
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NTEF	Fonds fiduciaire norvégien pour l'éducation
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PRI-TI	Pays à revenu intermédiaire – tranche inférieure
RHST	Ressources humaines, sciences et technologie
RSME	Rapport mondial de suivi de l'éducation
TBS	Taux brut de scolarisation
TdR	Termes de référence
TET Fund	Tertiary Education Trust Fund of Nigeria
TNS	Taux net de scolarisation
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNICEF
UNRWA
USAID
WEF
WIDE

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Office de secours et de travaux des Nations Unies
Agence des États-Unis pour le développement international
Forum mondial sur l'éducation
Base de données mondiale sur les inégalités dans l'éducation

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'étude de faisabilité de la création du Fonds africain pour l'éducation (AEF) a été exécutée à la demande de la Banque africaine de développement (BAD) et de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) sur une brève période de trois mois, à compter d'octobre 2017. Elle visait à déterminer les niveaux d'intérêt et d'engagement des acteurs du secteur de l'éducation à l'égard de la création de l'AEF et à se prononcer sur sa faisabilité et sa viabilité.

Le financement de l'éducation reste insuffisant en Afrique, en particulier dans les États fragiles et les pays à faible revenu. Ces deux dernières décennies, l'Afrique a bénéficié d'importants flux financiers extérieurs dont le volume accuse, cependant, une baisse. Les montants les plus importants ciblent des priorités sous-sectorielles uniques telles que l'éducation de base, ou des préoccupations thématiques, comme le genre, qui ne prennent pas en compte d'autres volets de la stratégie de développement équilibré de l'éducation. Bien qu'il existe de nombreuses autres sources de financement, celles-ci sont fragmentaires et manquent de cohérence en ce qui concerne la satisfaction des besoins d'éducation de l'Afrique aux niveaux national et régional. Au total, 40 milliards de \$ EU supplémentaires seront nécessaires pour financer l'éducation en Afrique d'ici à 2030, afin d'atteindre les Objectifs de développement durable dans le secteur de l'éducation. Ceci offre de nombreuses opportunités à un nouveau fonds appartenant à l'Afrique de mettre au point des approches novatrices du financement durable en vue d'améliorer les mécanismes existants.

L'AEF proposé est un fonds continental unique pour l'éducation, à l'initiative de l'Afrique, qui sera conçu, détenu, dirigé et géré par les Africains. Son principal objectif consiste à apporter un soutien stratégique à la création de systèmes éducatifs plus efficaces et efficaces qui soient viables sur le plan financier. L'idée est que l'AEF serait financé essentiellement par des sources africaines afin de donner du sens aux ambitions consistant à assurer son appropriation, sa continuité, la responsabilité y relative et sa viabilité à long terme par l'Afrique. L'AEF est appelé à compléter les mécanismes de financement existants – plutôt que de les concurrencer – tout en s'employant à combler les déficits de financement. Il aidera à mobiliser, aux fins d'investissement dans l'éducation, davantage de ressources qui soient durables et proviennent de sources africaines. De même, il peut contribuer à un développement institutionnel susceptible de renforcer la gouvernance et la responsabilité grâce à l'assistance technique et à d'autres formes de soutien pour les examens de dépenses publiques, le dialogue sur les politiques fondé sur des données factuelles, la coordination intersectorielle des plans d'éducation entre différents ministères, les initiatives d'éducation de portée régionale et les nouvelles approches de la gestion de l'investissement privé dans l'éducation. Le fonds servirait d'élément catalyseur visant à générer d'importants gains en termes d'efficacité et d'efficience au niveau du système, qui seraient autonomes et ne dépendraient pas du soutien à long terme de l'AEF.

L'AEF est l'expression d'un intérêt commun pour la croissance inclusive, le développement durable et la réduction de la pauvreté, consacré dans : i) l'Agenda pour le développement durable 2030 (ODD) des Nations Unies ; ii) l'Agenda 2063 de l'Afrique : l'Afrique que nous voulons ; iii) la Stratégie d'éducation continentale pour l'Afrique 2016-25 (CESA 16-25) ; iv) le Cadre stratégique pour l'action 2018 de l'ADEA et son Plan stratégique 2018-22 (ADEA 2017) ; et vi) la Stratégie décennale et la Stratégie en matière de capital humain de la BAD, ainsi que son engagement au titre des Cinq grandes priorités consistant à « Améliorer la qualité de vie de tous les Africains ». Les Cinq grandes priorités de la BAD – électrification, sécurité alimentaire, industrialisation, intégration et qualité de vie – ne peuvent être séparées ni des programmes d'investissement dans l'éducation ni de l'appropriation par les Africains.

L'éducation fait partie intégrante de la définition de la qualité de vie, ainsi que de la signification du développement.

L'ADEA estime que l'AEF apportera de la valeur ajoutée au programme d'éducation de la BAD et est nécessaire pour les raisons suivantes : i) les problèmes structurels chroniques liés au financement de l'éducation à l'aide des ressources internes dans de nombreux pays ; ii) l'incapacité des systèmes éducatifs à relever les défis démographiques et à satisfaire aux exigences évolutives du marché du travail ; et iii) les nouveaux besoins d'établissement d'un équilibre entre les priorités nationales et régionales en Afrique et les objectifs mondiaux qui n'établissent pas de distinction entre les pays. Selon les prévisions, au cours des trois prochaines décennies, la population des jeunes en Afrique doublera et le continent comptera 33 % des jeunes âgés de 15 à 35 ans au monde. Cette importante « explosion démographique de jeunes » peut constituer soit une opportunité pour le changement, le progrès et la dynamique sociale, soit un risque. Seuls 6 % des jeunes en Afrique subsaharienne sont inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur, contre une moyenne de 26 % à l'échelle mondiale. Il serait difficile pour l'Afrique de créer les compétences nécessaires pour sa transformation sans un investissement systématique et important dans l'éducation à tous les niveaux, en particulier dans l'EFTP et l'ESST.

Afin de déterminer la faisabilité de l'AEF, les sept principales questions ci-dessous ont été posées :

- Comment l'AEF sera-t-il financé et comment ses ressources devraient être reconstituées ?
- Quels sont les déficits de financement existants et quel est le volume des ressources nécessaires ?
- Comment le Fonds assurera-t-il la coordination avec d'autres mécanismes mondiaux de financement, où sera-t-il implanté et comment sera-t-il géré ?
- L'AEF devrait-il orienter de manière sélective son soutien vers des sous-secteurs spécifiques ?
- Quels seraient les critères d'éligibilité pour son soutien : dons, prêts, crédits et assistance technique ?
- Comment l'AEF pourrait-il tirer parti des sources de financement novatrices disponibles au sein et en dehors de l'Afrique ?
- Quels risques doivent être atténués afin que l'AEF puisse se développer ?

L'étude a adopté une approche de méthodes mixtes pour recueillir les données probantes et opinions relatives à la faisabilité et à la viabilité de l'AEF. Les données et informations utilisées dans le présent document ont été collectées auprès des parties prenantes essentiellement par le truchement de revues bibliographiques, de l'analyse de larges séries de données, d'entretiens, d'enquêtes par questionnaire et de groupes de réflexion.

L'étude est arrivée à la conclusion selon laquelle l'AEF est réalisable et il existe des moyens crédibles de susciter la volonté politique en vue de sa création, de mobiliser les ressources publiques et privées nécessaires pour son financement et de le faire abriter par une institution multilatérale basée en Afrique. Les gouvernements africains et d'autres acteurs du secteur de

l'éducation manifestent un vif intérêt pour la création d'un AEF et plusieurs sources de financement potentielles ont été identifiées.

Certaines des principales conclusions et recommandations de l'étude sont présentées ci-après :

- i. **Un AEF est faisable et viable.** Il bénéficie du ferme soutien des parties prenantes et des bénéficiaires potentiels. Il existe de nombreux besoins non satisfaits en matière d'investissement dans l'éducation à travers l'Afrique, ainsi que de nouvelles opportunités de mobilisation de ressources internes et de réforme fiscale en vue de promouvoir le développement durable de l'éducation et de réduire la dépendance de l'aide.
- ii. **L'AEF peut être financé à partir d'une large gamme de sources,** notamment les cotisations des membres ; l'intégration dans un cycle de financement amélioré de la BAD ; les contributions d'autres BMD ; la mise à profit des actifs des BMD pour créer un pool plus large de financement sous forme de prêts et de dons, les réformes budgétaires pour de nouvelles méthodes de recouvrement des recettes ; un recouvrement plus efficace des impôts existants ; la réforme de l'impôt sur les sociétés ; les mécènes ; une plus grande utilisation des prélèvements et autres impôts sur les ressources naturelles ; la mobilisation de capitaux privés auprès des fonds de pension en Afrique et ailleurs ; ainsi que la mise sous séquestre des recettes du crime organisé et de l'évasion fiscale. Certaines de ces sources de recettes, voire l'ensemble de celles-ci, pourraient être réservées et consacrées au financement de l'AEF dans le cadre d'accords multilatéraux entre les gouvernements intéressés.
- iii. **L'AEF devrait tirer parti des efforts de reconstitution des fonds mondiaux qui interviennent essentiellement en Afrique** et des efforts de mobilisation des ressources de banques multilatérales de développement telles que la BAD, dans le cadre d'initiatives internationales relatives au financement. Les ressources mobilisées en Afrique et à l'aide des garanties africaines devraient profiter aux institutions africaines et contribuer à assurer leur viabilité financière.
- iv. **L'AEF pourrait accorder des dons, des prêts concessionnels ou des garanties de prêt.** Un fonds fiduciaire qui accorde des dons est beaucoup plus facile à créer qu'un fonds qui accorde des prêts et serait plus pertinent pour les pays les plus pauvres. Un fonds fiduciaire a besoin d'une capitalisation et d'une reconstitution périodique, tandis qu'un fonds d'emprunt peut devenir autosuffisant grâce aux paiements d'intérêts au fil du temps, mais nécessiterait un capital initial. Les États membres doivent décider de l'option qui leur sied le mieux.
- v. **L'AEF est un fonds de développement. Il devrait privilégier les dons et les prêts concessionnels qui répondent aux besoins et à l'incapacité à générer des ressources internes.** Il devrait concentrer son soutien sur les pays africains les plus pauvres et les populations les plus démunies. En outre, il devrait soutenir les innovations dans les pays à revenu élevé qui jouissent d'avantages régionaux.

- vi. **Le siège le plus attrayant pour l'AEF serait la BAD.** Ceci est en conformité avec le souci de l'hébergement et de l'appropriation par l'Afrique et est de nature à réduire au minimum les coûts de démarrage et de transaction d'une nouvelle institution de financement. D'autres lieux d'implantation et modèles plus décentralisés pour l'AEF doivent être étudiés, pour autant que l'on puisse prouver l'appropriation, la responsabilité et la possibilité de mobiliser les ressources au niveau local.
- vii. **Les déficits de financement pour l'éducation en Afrique sont très importants et aucun fonds ne peut combler l'écart entre le financement disponible, à l'heure actuelle, et le financement nécessaire.** Pour atteindre leurs objectifs, les pays africains doivent allouer 6 % de leur PIB à l'éducation. Cependant, 48 % des pays africains consacrent moins de 4 % de leur PIB à l'éducation et seuls 22 % y consacrent plus de 6 %, *y compris* les ressources de l'aide. Environ 43 % des pays allouent moins de 15 % du budget de l'État à l'éducation et 26 % y affectent plus de 20 %. Afin d'atteindre ou de dépasser les 6 % du PIB, il faudrait au moins 15,5 milliards de \$ EU supplémentaires par an pour les PFR et 26 milliards de \$ EU pour les PRI-TI. La majeure partie du coût supplémentaire serait consacrée aux premier et second cycles de l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, le coût supplémentaire serait nettement plus élevé pour les PRI-TI que pour les PFR.
- viii. **L'AEF pourrait être créé en tant que fonds de petite taille (moins de 50 millions de \$ EU), de taille moyenne (moins de 500 millions de \$ EU) ou de grande taille (plus de 500 millions de \$ EU)¹.** Sa portée et ses fonctions éventuelles dépendraient de sa taille et de ses méthodes de reconstitution. Les parties prenantes doivent faire un choix et mettre sur pied un groupe d'experts technique afin d'élaborer les plans détaillés pour chaque option.
- ix. **L'AEF devrait commencer sur une échelle conforme aux objectifs réalistes de la capitalisation initiale.** Celle-ci va de 50 millions de \$ EU à 250 millions de \$ EU, selon la volonté des États membres d'engager des ressources. Le Groupe de mobilisation de ressources proposé aura vocation à rechercher le financement nécessaire.
- x. **Un fonds qui octroie des dons est plus facile** à démarrer et gérer qu'un fonds qui accorde des prêts. Il est plus pertinent pour les pays plus pauvres. Il doit être reconstitué périodiquement. Un fonds qui accorde des prêts nécessite une capitalisation plus importante, mais pourrait s'autofinancer à moyen terme. Ses prêts génèrent des dettes en cas de défaillance.
- xi. **L'AEF devrait coordonner ses activités avec celles des autres sources multilatérales et bilatérales de financement de l'éducation afin d'éviter le chevauchement et d'apporter de la valeur ajoutée.** Un aspect de cette coordination consisterait pour les partenaires à convenir des priorités thématiques pour l'AEF. Celles-ci pourraient comprendre les STIM, l'ESST et d'autres domaines qui sont très insuffisamment financés.
- xii. **L'AEF devrait être ouvert à tous les pays africains.** Cependant, il devra être sélectif, en particulier au cours de la période de démarrage, étant donné qu'il

¹ Si ces montants étaient annuels, ils se situeraient entre 150 millions de \$ EU et 1,5 milliard de \$ EU sur une période de trois années. Des montants plus importants seraient difficiles à financer.

ne peut fonctionner dans tous les pays dès le départ. Par conséquent, il doit opérer des choix stratégiques quant aux pays membres fondateurs, aux sous-secteurs où il convient d'investir et au niveau d'activité à maintenir.

- xiii. **Des sources de financement novatrices pourraient contribuer au financement de l'AEF.** Il existe plusieurs sources possibles, notamment les obligations émises pour le développement, le rééchelonnement de la dette, les engagements philanthropiques, les impôts et taxes affectés, les réformes de l'impôt sur les sociétés et les réformes budgétaires générales. La majeure partie du financement pour l'AEF devrait provenir des flux de recettes, plutôt que de reconstitutions ad hoc.
- xiv. **L'AEF proposé comporte des risques susceptibles d'être atténués.** Il existe des risques liés aux difficultés d'obtention du soutien total des gouvernements, à l'insuffisance du financement initial, à l'incapacité à reconstituer les ressources du fonds, aux désaccords sur le siège, à la lenteur de l'élaboration des programmes d'octroi des dons et prêts et à la difficulté à créer une identité africaine.

Les prochaines étapes de la création de l'AEF nécessiteront la mise sur pied : i) d'un **groupe de travail technique** (GTT) doté d'un budget approprié pour faire une proposition spécifique concernant le financement, le siège et le *modus operandi* de l'AEF, débouchant sur une analyse de rentabilité détaillée et un plaidoyer stratégiquement ciblé en vue de mobiliser le soutien aux niveaux les plus élevés ; des termes de référence prenant en compte les conclusions de la présente étude de faisabilité seront nécessaires ; ii) d'un **groupe de mobilisation de ressources** (GMR) *professionnel* pour démarrer les activités de la capitalisation initiale et de reconstitution à moyen terme de l'AEF, à partir des sources identifiées dans le présent rapport ; des termes de référence prenant en compte les conclusions de la présente étude de faisabilité seront nécessaires ; et iii) d'un **comité de développement de l'AEF** (AEFDC) comprenant des représentants des principales parties prenantes. Ce comité devra disposer du financement nécessaire pour promouvoir la proposition de l'AEF sous la direction d'un Responsable exécutif africain professionnel de haut niveau ayant des antécédents avérés en matière d'éducation et de développement. L'AEFDC peut être investi du pouvoir d'opérer les choix jugés nécessaires, au terme de la présente étude de faisabilité, pour la création de l'AEF au nom des États membres.

D'une manière générale, la réussite de l'AEF dépendra, dans une large mesure, de sa capacité à tenir lieu d'outil de renforcement de l'éducation en tant que priorité nationale, mobiliser des ressources suffisantes pour satisfaire les besoins du secteur de l'éducation, et combler les déficits de financement, *ainsi qu'*à servir d'instrument d'investissement et d'intégration régionaux.

1. INTRODUCTION

Introduction

1.1.1 La présente étude de faisabilité relative au Fonds africain pour l'éducation (AEF) a été commanditée par la Banque africaine de développement (BAD) et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) en octobre 2017. Elle vise à déterminer les niveaux d'intérêt et d'engagement des acteurs du secteur de l'éducation à l'égard de la création de l'AEF et à évaluer sa faisabilité et sa viabilité.

1.1.2. En résumé, l'étude est arrivée à la conclusion que l'AEF est réalisable et il existe des moyens crédibles de susciter la volonté politique en vue de sa création, de mobiliser les ressources publiques et privées nécessaires pour son financement et de le faire abriter par une institution multilatérale basée en Afrique. Les gouvernements africains et d'autres acteurs du secteur de l'éducation manifestent un vif intérêt pour la création d'un AEF et plusieurs sources de financement potentielles ont été identifiées.

1.1.3 L'AEF proposé est différent des initiatives internationales de financement existantes en raison de son approche axée sur l'Afrique et de la mobilisation des ressources africaines. Il tirera parti de tous les avantages liés à son implantation en Afrique, de son personnel – qui justifie d'une longue expérience dans différents systèmes éducatifs, de la facilitation dans la plupart des langues africaines et d'une facilité d'accès à toutes les capacités humaines du continent. Il aura vocation à appuyer le développement dans les sous-secteurs qui sont insuffisamment financés et négligés, à l'heure actuelle, par les fonds classiques.

1.1.4 L'éducation demeure insuffisamment financée en Afrique, en particulier dans les États fragiles et les pays à faible revenu. Ces deux dernières décennies, l'Afrique a bénéficié d'importants flux financiers extérieurs, dont le volume accuse, cependant, une baisse. Les montants les plus importants ciblent des priorités sous-sectorielles uniques telles que l'éducation de base, ou des préoccupations thématiques, comme le genre, qui ne prennent pas en compte d'autres volets de la stratégie de développement équilibré de l'éducation. Bien qu'il existe de nombreuses autres sources de financement, celles-ci sont fragmentaires et manquent de cohérence en ce qui concerne la satisfaction des besoins d'éducation de l'Afrique.

1.1.5 Au total, 40 milliards de \$ EU supplémentaires seront nécessaires chaque année pour financer l'éducation en Afrique d'ici à 2030, afin d'atteindre les Objectifs de développement durable dans le secteur de l'éducation. La majeure partie des ressources nécessaires devra provenir des gouvernements africains, qui doivent accroître leurs recettes internes et faire un meilleur usage des ressources disponibles. La part de l'aide, en pourcentage du financement total de l'éducation, pourrait baisser. Ceci offre de nombreuses opportunités à un nouveau fonds appartenant à l'Afrique de mettre au point des approches novatrices du financement durable et d'apporter de la valeur ajoutée aux nouvelles approches du développement financées et induites de manière endogène.

1.1.6 Un AEF peut contribuer à un développement institutionnel susceptible de renforcer la gouvernance et la responsabilité grâce à l'assistance technique et à d'autres formes de soutien pour les examens de dépenses publiques, le dialogue sur les politiques fondé sur des données factuelles, la coordination intersectorielle des plans d'éducation entre différents ministères, les initiatives d'éducation de portée régionale et les nouvelles approches de la gestion de l'investissement privé dans l'éducation. Le fonds servirait d'élément catalyseur visant à générer d'importants gains en termes d'efficacité et d'efficience au niveau du système, qui seraient autonomes et ne dépendraient

pas du soutien à long terme de l'AEF. Le fonds servirait d'élément catalyseur visant à générer d'importants gains en termes d'efficacité et d'efficience au niveau du système, qui seraient autonomes.

1.1.7 Le présent rapport introduit le concept de l'AEF, analyse les problèmes liés au financement de l'éducation en Afrique à l'aide d'une série de données à grande échelle, fait rapport sur la rétroaction des parties prenantes concernant les différents aspects de l'AEF et identifie les prochaines étapes pour la BAD, l'ADEA et l'UA. Un processus participatif de consultations au moyen d'entretiens face à face, d'appels téléphoniques, de communications par courriel et de réunions physiques a été entrepris. Ce processus de consultation a reposé sur une série de questions détaillées conçues sous forme d'aide-mémoire pour les entretiens, parallèlement à un questionnaire pour les principaux sondés.

Concept du Fonds africain pour l'éducation

1.2.1 En dépit des avancées impressionnantes enregistrées ces dernières décennies en matière de croissance et de développement dans le secteur de l'éducation, le continent africain continue de faire face à des défis redoutables en ce qui concerne la satisfaction des besoins d'éducation de sa population en âge d'aller à l'école. Les systèmes éducatifs à travers le continent demeurent confrontés à des problèmes d'égalité d'accès, de qualité, d'efficience et d'efficacité. Ces problèmes sont aggravés par des taux de croissance démographique élevés, la pauvreté et l'inefficacité des dépenses publiques. Bien que plusieurs raisons expliquent cette situation, un obstacle manifeste et permanent demeure l'insuffisance du financement de l'éducation. Aussi, est-il impératif de s'attaquer à la question du financement avec un nouvel intérêt, compte tenu de la nécessité de concevoir des approches plus novatrices et efficaces de la résolution des problèmes de financement de l'éducation.

1.2.2 L'AEF proposé est un fonds continental unique pour l'éducation, à l'initiative de l'Afrique, qui sera conçu, détenu, dirigé et géré par les Africains. Son principal objectif consiste à apporter un soutien stratégique à la création de systèmes éducatifs plus efficaces et efficaces qui soient viables sur le plan financier (ADEA 2017 a). L'AEF est appelé à compléter et renforcer les mécanismes de financement existants aux niveaux national, régional, continental et international, plutôt que de les concurrencer. L'idée est que le Fonds serait financé essentiellement par des sources africaines afin de donner du sens aux ambitions consistant à assurer son appropriation par l'Afrique, ce qui n'empêcherait guère l'assistance extérieure. Il s'agit là de la meilleure stratégie à long terme pour préserver l'identité, la diversité et les ambitions de différents systèmes éducatifs africains. Leurs indépendance et interdépendance constituent un atout que l'AEF peut renforcer grâce à la promotion des acquis en termes d'efficacité, d'efficience et d'équité pour un financement durable.

1.2.3 La croissance économique et les réformes budgétaires permettent de plus en plus aux gouvernements africains de s'autofinancer à l'aide de ressources internes. L'AEF aura pour avantages de démontrer la capacité de l'Afrique à gérer l'investissement dans l'éducation aux niveaux national et régional, de satisfaire les nouveaux besoins de financement de l'éducation du continent qui, autrement, ne seraient pas satisfaits, et de servir d'élément catalyseur pour les investissements dans le capital humain qui répondent aux exigences des marchés évolutifs du travail et permettent de tirer parti des nouvelles opportunités qui s'offrent à l'échelle mondiale.

« Nous ne pouvons plus continuer d'élaborer des politiques pour nous-mêmes, dans nos pays, dans nos régions, sur notre continent en comptant sur tout soutien que le monde occidental ou la France, ou l'Union européenne peuvent nous apporter. Cela ne peut pas marcher. Cela n'a pas marché jusqu'ici et ne marchera jamais. Il est inadmissible pour un pays comme le Ghana, que le budget de nos secteurs de la santé et de l'éducation continue d'être financé, 60 années après l'indépendance, par la générosité et la charité du contribuable européen. À l'heure qu'il est, nous devrions être en mesure de financer nous-mêmes nos besoins fondamentaux. Notre souci, au cours de ce 21^e siècle, doit être de trouver les voies et moyens de sortir l'Afrique de la mendicité afin qu'elle ne soit plus obligée de quémander l'aide, la charité et l'aumône. Au regard des ressources qu'il recèle, le continent africain devrait plutôt donner de l'argent à d'autres pays. Nous disposons de richesses considérables sur ce continent ».

Akufo-Addo, 4 décembre 2017.

1.2.4 L'aide extérieure a joué un rôle important dans l'accélération du développement dans le secteur de l'éducation. Il existe de nombreux bailleurs de fonds, au rang desquels figurent la Banque mondiale, le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), d'autres organismes multilatéraux, des programmes d'aide bilatérale, des mécènes, des fonds souverains et le secteur privé. Le PME met à la disposition de plus d'une soixantaine de ses pays membres, en moyenne, 10 à 15 millions de \$ EU par an et vient de boucler une reconstitution de 2,3 milliards de \$ EU pour la période triennale 2018-20 (PME 2018). Le fonds « L'Éducation ne peut attendre » (ECW) a mobilisé 200 millions de \$ EU. La Banque mondiale met à disposition environ 1,4 milliard de \$ EU par an à l'échelle mondiale pour l'éducation et l'UNICEF plus de 600 millions de \$ EU. En outre, la BID a alloué environ 300 millions de \$ EU. À l'heure actuelle, la BAD constitue une modeste source d'aide au secteur de l'éducation, auquel il alloue environ 83 millions de \$ EU sous forme de prêts concessionnels et 56 millions de \$ EU sous forme de prêts non concessionnels par an. Les pays membres du CAD de l'OCDE décaissent, au total, quelque 12 milliards de \$ EU pour l'aide à l'éducation chaque année. Bien que ces chiffres mondiaux soient importants, ils représentent à peine plus de 5 % des dépenses renouvelables du secteur de l'éducation. En outre, ils baissent et augmentent en fonction de la géopolitique de l'aide.

1.2.5 Pour la BAD et l'ADEA, l'initiative de l'AEF intervient dans un contexte stratégique déterminé par les politiques et stratégies ayant un intérêt commun pour une croissance inclusive, un développement durable et la réduction de la pauvreté. Celles-ci sont consacrées dans : i) l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable (NU 2016) ; ii) l'Agenda 2063 de l'Afrique, qui vise à repositionner l'éducation pour le développement durable (CUA 2015) ; iii) la Stratégie d'éducation continentale pour l'Afrique 2016-25 (CESA 16-25) (CAU 2016) ; iv) la Stratégie décennale de la BAD et l'accent qu'elle met sur les Cinq grandes priorités (BAD 2016) ; ainsi que v) le Cadre stratégique pour l'action 2018 de l'ADEA et son Plan stratégique 2018-22 (ADEA 2017), qui met l'accent sur l'amélioration de la qualité et les résultats de l'apprentissage (ADEA 2018).

1.2.6 La vision d'un Fonds africain pour l'éducation (AEF) a d'abord été élaborée par l'Union africaine (UA) au cours de sa Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de janvier 2007. L'UA a appelé de ses vœux la création d'un fonds pour l'éducation, conformément aux recommandations de la COMEDAF II de septembre 2006, pendant le lancement du Plan d'action de la Deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique. L'élan pour la création de l'AEF a été

redynamisé et approuvé au niveau politique le plus élevé au cours de la Triennale de l'ADEA tenue à Dakar en mars 2017. Plus récemment, le Président de la BAD a renforcé le soutien de la Banque à la création de l'AEF dans le discours liminaire qu'il a prononcé au cours du Forum sur les STI tenu au Caire à la mi-février 2018, proposant la mise en place d'un mécanisme tripartite réunissant la BAD, la BID et l'ADEA pour la création de l'AEF.

Justification de l'AEF

1.3.1 Selon l'ADEA, un AEF s'avère nécessaire pour les raisons suivantes : i) les problèmes structurels chroniques liés au financement de l'éducation à l'aide des ressources internes dans de nombreux pays ; ii) l'incapacité des systèmes éducatifs à relever les défis démographiques et à satisfaire aux exigences évolutives du marché du travail ; et iii) les nouveaux besoins d'établissement d'un équilibre entre les priorités nationales et régionales en Afrique et les objectifs mondiaux qui n'établissent pas de distinction entre les pays. Sa proposition en faveur de la création d'un AEF est présentée dans une note conceptuelle de trois pages. La présente étude de faisabilité repose sur cette note (Annexe 1 : ADEA 2017). La justification de l'ADEA pour l'AEF figure à l'Annexe 2.

1.3.2 Les raisons de la création de l'AEF sont similaires à celles qui ont présidé à la création de la BAD en 1964. Le but de la Banque est de contribuer au développement économique et au progrès social durables de ses États membres régionaux en Afrique (BAD 2011). Elle tire parti de tous les avantages découlant de son implantation en Afrique, la majorité de son personnel étant issue des États membres africains et parlant essentiellement des langues africaines, ainsi que de la facilité d'accès aux ressources humaines et à l'infrastructure physique du continent. Pour atteindre son but, la Banque exerce notamment les fonctions suivantes : « Mobiliser et augmenter en Afrique et hors d'Afrique les ressources destinées au financement de ces projets et programmes d'investissement ; et) favoriser l'investissement en Afrique de capitaux publics et privés dans des projets ou programmes de nature à contribuer au développement économique ou au progrès social des États membres régionaux ». Elle s'emploie à « fournir l'assistance technique qui peut être nécessaire en Afrique pour l'étude, la préparation, le financement et l'exécution de projets et programmes de développement » (BAD 2011). La BAD dispose, à l'heure actuelle, d'actifs supérieurs à 100 milliards de \$ EU et les ressources de son Fonds africain de développement (FAD) ont été reconstituées récemment à hauteur de 14 milliards de \$ EU. Toutefois, les programmes d'éducation de la BAD demeurent une part insignifiante de ses activités, beaucoup plus modestes que d'autres fonds d'éducation internationaux en Afrique, et sont très insuffisants pour satisfaire les besoins de financement des ODD relatifs à l'éducation.

1.3.3 À l'instar de la BAD, l'AEF n'a nullement l'intention d'entrer en lice avec les autres fonds similaires, mais plutôt de « coopérer avec d'autres organisations internationales ayant un but analogue ou gérant des fonds similaires en vue d'appuyer l'éducation en Afrique », en mettant à profit les avantages liés au fait que le diagnostic et la gestion des problèmes, ainsi que le financement de leur résolution se font en Afrique. Les institutions financières mondiales dont les interventions couvrent toutes les régions, avec un niveau élevé de généralité, ne peuvent avoir, face aux besoins de l'Afrique, une identité et une sensibilité africaines aussi affinées que celles d'un AEF induit par les priorités d'investissement de l'Afrique.

But et structure de l'étude de faisabilité

1.4.1 La question fondamentale qui sous-tend cette étude est de savoir si la création d'un Fonds africain pour l'éducation (AEF) constitue une option stratégique réalisable. L'étude a reposé sur

une analyse documentaire, des entretiens avec les principaux sondés, l'administration d'un questionnaire et l'analyse des données secondaires pour étayer ses conclusions et recommandations. Les méthodes adoptées à cet effet sont présentées à l'Annexe 3.

1.4.2 La présente étude de faisabilité ne constitue pas en soi un plan d'activités détaillé pour l'AEF. Elle sert de base à la prise de décision concernant la marche à suivre et identifie de nombreuses questions qui éclaireront l'élaboration d'un plan d'activités. Celui-ci doit être élaboré en collaboration avec les parties prenantes, si les recommandations du présent rapport sont acceptées.

1.4.3 Cette étude est importante pour trois raisons. Tout d'abord, l'analyse permettra aux principaux acteurs de prendre des décisions éclairées concernant les options de financement de l'éducation et les approches à adopter pour combler les déficits de financement des systèmes éducatifs africains. Elle devrait leur permettre de mieux mobiliser de nouvelles ressources pour leurs systèmes et s'approprier le processus de financement durable. Deuxièmement, l'étude a permis de recueillir des opinions auprès d'une large gamme de parties prenantes au sein et en dehors de l'Afrique, ce qui témoigne de l'importance du soutien à la proposition de création d'un AEF, et d'identifier les contributeurs éventuels. Troisièmement, l'étude montre à quel point un AEF est pertinent, opportun, approprié et utile, et la manière dont il peut compléter les ressources existantes en vue d'améliorer l'accès, l'efficacité et l'efficience dans le secteur de l'éducation.

1.4.4 Le présent rapport sommaire de l'étude comprend quatre chapitres. Après la présente introduction, le deuxième chapitre présente les problèmes liés au financement de l'éducation en Afrique. Le Chapitre trois présente les conclusions de l'étude de faisabilité et le Chapitre quatre les conclusions et recommandations du rapport. Enfin, le Rapport principal présente une analyse et des recommandations plus détaillées.

2. FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION EN AFRIQUE

2.1 Rapport sur l'état du financement de l'éducation

2.1.1 Les problèmes de financement du développement de l'éducation en Afrique sont multidimensionnels. Ils découlent des effets des interactions des éléments essentiels de la demande sur les budgets publics. Il s'agit des niveaux souhaités de scolarisation et d'achèvement de la scolarité, ainsi que du nombre d'enfants au sein de la population en âge d'aller à l'école et du coût par enfant de la fourniture des services d'éducation. Ces variables déterminent les pourcentages du PIB et du budget national nécessaires pour créer des places à l'école pour tous les enfants et le niveau de participation jugé souhaitable aux niveaux supérieurs au sein des institutions financées par le secteur public. Les pays africains sont répartis en trois groupes, à savoir les pays à faible revenu (PFR), les pays à revenu intermédiaire – tranche inférieure (PRI-TI) et un nombre limité de pays à revenu intermédiaire – tranche supérieure (PRI-TS) (Annexe 5, Figure 8). Les différences au niveau de la démographie, des coûts, de l'efficacité budgétaire et de la volonté politique créent des problèmes très variés en ce qui concerne le financement de l'éducation (Lewin 2015).

2.1.2 Après cinq décennies d'indépendance et l'injection de montants considérables d'aide extérieure, l'Afrique affiche le pourcentage le plus élevé d'enfants qui ne fréquentent pas l'école primaire et le plus faible pourcentage d'enfants qui achèvent le cycle secondaire et est confrontée aux plus importantes difficultés de financement de l'enseignement supérieur de masse parmi toutes les régions du monde (UNESCO 2015). La viabilité financière revêt une importance primordiale

pour le développement cumulé, l'investissement équilibré et l'identité nationale (Lewin 2008, UNICEF 2015).

2.1.3 Le profil des PFR et des PRI-TI en Afrique concernant les principaux indicateurs² est présenté ci-après³. Le PIB par habitant moyen des PFR s'élève à environ 600 \$ EU (PPP de 1 680) et celui des PRI-TI près de 2 775 \$ EU (PPP de 7 200). En moyenne, les PRI-TI sont environ quatre fois et demie plus riches que les PFR au prorata de la population. Le PIB total de l'ensemble des PRI-TI est estimé à environ 1 980 milliards de \$ EU et celui des PFR à 340 milliards de \$ EU. Sur le plan financier, la richesse et les ressources de l'Afrique pour l'éducation sont concentrées dans les PRI-TI, en particulier les plus grands et les plus riches.

Tableau 1 : Produit intérieur brut par habitant et allocation à l'éducation

	PIB par habitant (\$ EU)	Parité du pouvoir d'achat par habitant (PPP en \$ EU)	Éducation en % du PIB	Éducation en % du budget de l'État
PFR	598	1 680	4,1	16,6
PRI-TI	2 775	7 206	4,8	17,2

2.1.4 En moyenne, la part des ressources allouées au secteur de l'éducation par l'État s'élève à 4,1 % du PIB dans les PFR et à 4,8 % dans les PRI-TI, en Afrique. Ces montants prennent en compte l'aide extérieure à l'éducation qui, dans certains pays, peut dépasser le tiers du budget de l'État. Les dépenses consacrées au secteur de l'éducation représentent quelque 16,6 % du montant total des dépenses publiques dans les PFR et 17,2 % dans les PRI-TI. À cet égard, les pourcentages alloués à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur représentent 1,8 %, 1,3 % et 1 %, respectivement, dans le PFR, et 1,7 %, 1,9 % et 0,9 % respectivement, dans les PRI-TI. Par conséquent, les PRI-TI ont tendance à allouer davantage de ressources à l'enseignement secondaire et un peu moins à l'enseignement supérieur, ce qui reflète le niveau de leur engagement global.

2.1.5 Chose surprenante, il n'existe pas une grande différence entre les PFR et les PRI-TI en ce qui concerne le pourcentage moyen alloué à l'éducation par l'État. Par conséquent, l'idée selon laquelle, en Afrique, les pays plus riches accordent davantage la priorité à l'éducation que les pays pauvres est, pour ainsi dire, non fondée. En revanche, il existe d'importantes disparités d'un pays à un autre en ce qui concerne le pourcentage alloué à l'éducation, et cette donnée est importante pour comprendre le niveau de la volonté politique d'appuyer la promotion de l'éducation et d'étendre sa couverture à l'ensemble de la population (Annexe 4). Par ailleurs, les allocations au profit du secteur de la santé, en pourcentage du PIB, ont tendance à être supérieures à celles en faveur du secteur de l'éducation (Annexe 4).

2.1.6 La demande de financement de l'éducation dépend du nombre d'enfants scolarisés. La population des PFR africains est estimée à environ 570 millions et celle des PRI-TI à près de 670 millions. Les PFR ont une population plus jeune dont 15,5 % sont en âge d'aller à l'école primaire, contre 13 % pour les PRI-TI. Ces pourcentages élevés montrent que la transition démographique ne s'est pas encore opérée dans la plupart des pays⁴.

² Les données concernent la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles auprès de l'Institut de la statistique de l'UNESCO (ISU). Dans la plupart des cas, il s'agit de 2016.

³ Le nombre de PRI-TS est trop faible pour permettre l'établissement de moyennes statistiques significatives.

⁴ Les exceptions concernent l'Afrique du Nord et certains petits États insulaires.

2.1.7 Les taux de croissance démographique sont plus faibles dans les PRI-TI, en particulier ceux dont le PIB par habitant est élevé et où la transition démographique pourrait commencer (Division de la Population des NU, 2015). La plupart des pays ne connaîtront une baisse du nombre d'enfants qu'après 2050. Cette forte croissance soutenue se traduit par une augmentation rapide de la demande de places à l'école. La majeure partie des nouvelles places nécessaires concerne l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, où l'expansion s'explique tant par la croissance démographique que par l'accroissement de la participation.

2.1.8 Les enfants non scolarisés sont concentrés dans les PFR où selon l'ISU, il existe environ 13 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire et 2,3 autres millions dans les PRI-TI, tel qu'indiqué au Tableau 2 ci-dessous. Selon les estimations de l'ISU, jusqu'à 32 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire sont non scolarisés en Afrique, si l'on prend en considération les projections relatives aux données manquantes.

Tableau 2 : Démographie et enfants non scolarisés

	Population totale	Croissance démographique (%)	Croissance de la population enfantine (%)	Enfants en âge d'aller à l'école primaire (%)	Enfants non inscrits dans l'enseignement primaire (000)
PFR	573 301	2,7	2,1	15,5	13 127
PRI-TI	671 478	1,8	1,4	13,2	2 330

2.1.9 Les PFR et les PRI-TI affichent des taux bruts de scolarisation (TBS) similaires au niveau primaire. A l'heure actuelle, ceux-ci s'élèvent, en moyenne, à 102 % et 103 %, respectivement. Les taux d'achèvement du cycle primaire diffèrent, s'élevant, en moyenne, à 50 % dans les PFR et 75 % dans les PRI-TI. Ceci indique que jusqu'à la moitié de tous les enfants n'achèvent pas le cycle primaire à temps dans les PFR. Dans le même temps, 30 % des élèves sont trop âgés dans les PFR, contre 21 % dans les PRI-TI. Il existe une corrélation entre la faiblesse des taux d'achèvement, d'une part, et le dépassement de l'âge de scolarisation et le rythme de progression, d'autre part.

2.1.10 Les TBS pour tout l'enseignement secondaire s'élèvent à près de 40 % dans les PFR et 70 % dans les PRI-TI. Le TNS dans l'enseignement secondaire est estimé à 60 % dans les PFR, contre environ 80 % dans les PRI-TI. En d'autres termes, moins de la moitié des enfants dans les PFR achève le premier cycle de l'enseignement secondaire et moins encore le font à temps en ayant atteint des niveaux d'apprentissage appropriés. Les écarts les plus importants entre riches et pauvres en matière de scolarisation se situent au niveau de l'enseignement secondaire dans les PFR. Ces écarts sont beaucoup plus importants que ceux qui ont une corrélation avec le genre. L'on compte nettement moins d'étudiants au niveau supérieur, soit un TBS de seulement 7 % dans les PFR, contre 20 % dans les PRI-TI, comme l'illustre le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Taux de scolarisation aux différents niveaux

	TBS au niveau primaire (%)	Achèvement du cycle primaire (%)	TBS au niveau secondaire (%)	TNS au premier cycle de l'enseignement secondaire (%)	TBS au niveau supérieur (%)
PFR	102	49	38	59	7
PRI-TI	103	74	65	82	20

2.1.11 Les coûts par apprenant jouent un rôle important dans les déficits financiers. Ces coûts peuvent varier, tandis que le pourcentage d'enfants en âge d'aller à l'école au sein du groupe d'âge est fixe à court terme. Chose surprenante, les coûts moyens par apprenant en pourcentage du PIB par habitant dans l'enseignement primaire sont similaires dans les PFR et les PRI-TI, soit en moyenne environ 12 %, tel qu'indiqué au Tableau 4 ci-dessous. Les PRI ont des systèmes d'enseignement secondaire relativement plus onéreux que les PRI-TI. L'enseignement supérieur est nettement plus cher.

2.1.12 Ces différences se reflètent dans les coûts en \$ EU, qui montrent que, bien que les PRI-TI soient bien plus efficaces aux niveaux secondaire et supérieur en termes de coût par apprenant en pourcentage du PIB, les montants réels que cela représente en \$ EU sont quatre fois plus élevés aux niveaux primaire et secondaire que dans les PFR. Ainsi, les déficits de financement à combler qui découlent des coûts par apprenant sont au moins quatre fois plus importants dans les PRI-TI que dans les PFR. Cette observation est essentielle pour l'AEF proposé. Le même montant peut avoir un impact beaucoup plus important dans les PFR, toutes choses étant égales par ailleurs. Les PFR pourraient avoir davantage besoin de dons ou de formes de financement très concessionnelles que les PRI-TI.

Tableau 4 : Coût par apprenant

	Élève du primaire % du PIB/Capital	Élève du secondaire % du PIB/Capital	Étudiant du supérieur % du PIB/Capital	Élève du primaire (\$ EU)	Élève du secondaire (\$ EU)	Étudiant du supérieur (\$ EU)
PFR	12	24	171	185	321	2 271
PRI-TI	13	20	68	820	1 239	4 222

2.2 Analyse des déficits de financement

2.2.1 L'étude a évalué les déficits de financement à combler pour atteindre les objectifs fixés par les gouvernements et les Objectifs de développement durable, à l'aide des données pays par pays. Les pays africains sont répartis entre les PRI et les PRI-TI, étant donné que les pays plus riches supportent des coûts nettement plus élevés et souffrent de déficits de financement plus importants en \$ EU, en dépit de niveaux absolus plus faibles en ce qui concerne les besoins dans le secteur de l'éducation.

2.2.2 Il ressort de la modélisation détaillée effectuée pour le présent rapport que, si l'accès aux premier et second cycles de l'enseignement secondaire devait être rendu universel en Afrique, les montants nécessaires pour l'éducation s'élèveraient à environ 6,6 % du PIB dans les PFR et 6,1 % dans les PRI-TI⁵. Le Scénario 1 du Tableau 5 ci-dessous utilise les valeurs moyennes des principaux paramètres retenus pour les systèmes éducatifs en Afrique. Les taux de scolarisation et les coûts présentés montrent qu'à l'heure actuelle, les PFR consacrent environ 3,6 % du PIB à l'éducation et les PRI-TI 4,2 %. Ceci est en conformité avec les 4,1 % et 4,8 % indiqués dans les chiffres globaux présentés par l'ISU (Tableau 2), qui prennent en compte (plutôt que d'exclure) la contribution de l'aide. Nos estimations diffèrent de celles de la Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde (ICFGEO) étant donné que notre modèle est spécifique aux États membres de l'UA et repose sur des hypothèses plus inclusives tenant compte des aspirations des Africains.

⁵ L'enseignement pré-primaire universel ajouterait 10 % et 20 % à ces estimations selon les méthodes d'exécution et les coûts par enfant.

2.2.3 Le modèle indique ce qui serait nécessaire pour atteindre le taux de scolarisation maximal, c'est-à-dire un TBS de 105 % dans l'enseignement primaire et secondaire dans les PFR et les PRI-TI, de 30 % dans l'enseignement supérieur dans les PFR et de 50 % dans les PRI-TI, dans le Scénario 2 du Tableau 5. Ceci est réalisable en allouant un peu plus de 6,6 % du PIB dans les PFR et 6,1 % du PIB dans les PRI-TI, pour autant que des réformes axées sur les économies de coûts réduisent les coûts par apprenant aux premier et second cycles de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur. Dans ce modèle, il serait également possible d'accroître les coûts par enfant au niveau primaire, en les portant de 12 % à 14 % du PIB par habitant, afin d'améliorer la qualité de l'éducation. Ce scénario ne prend pas en compte les coûts de l'accès universel à l'éducation préscolaire, qui ajouteraient environ 0,5 % du PIB au coût total.

Tableau 5 : Projections des déficits de financement

Scénario 1	Scénario 2				TBS	Coût par enfant (\$ EU)	% du PIB nécessaire	Total (milliards de \$ EU)	« Défis » (milliards de \$ EU)
	TBS	Coût par enfant (\$ EU)	% du PIB nécessaire	Total (milliards de \$ EU)					
PFR									
Primaire	102	12	1,9	9,7	105	14	2,2	11,1	1,4
Premier cycle de l'enseignement secondaire	60	20	0,8	4,3	105	20	1,4	7,2	2,9
Second cycle de l'enseignement secondaire	20	30	0,4	1,8	105	30	1,8	9,2	7,4
Enseignement supérieur	7	170	0,5	2,4	30	100	1,2	6,2	3,7
Total			3,6	18,3			6,6	33,7	15,4
PRI-TI									
Primaire	103	13	1,7	24,8	105	14	2,0	27,9	3,1
Premier cycle de l'enseignement secondaire	85	20	1,0	14,5	105	20	1,2	17,1	2,6
Second cycle de l'enseignement secondaire	50	25	0,7	9,8	105	30	1,7	23,5	13,7
Enseignement supérieur	20	75	0,8	10,7	50	50	1,3	17,8	7,1
Total			4,2	59,8			6,1	86,4	26,5

2.2.4 La modélisation vise à montrer que pour atteindre ou dépasser 6 % du PIB, il faudrait au moins 15,5 milliards de \$ EU supplémentaire par an pour les PFR et 26 milliards de \$ EU pour les PRI-TI. La majeure partie des coûts supplémentaires concernerait l'accroissement de la participation aux premier et second cycles de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur. Le coût supplémentaire serait beaucoup plus élevé pour les PRI-TI que pour les PFR, dans la mesure où leurs systèmes sont beaucoup plus onéreux. Cependant, les PRI-TI ont plus de chances de pouvoir financer les coûts supplémentaires eux-mêmes, pour peu que la volonté politique existe.

2.2.5 Selon les conclusions de l'analyse, les montants nécessaires sont nettement plus importants que les niveaux de décaissement actuels ou prévus de l'aide, qui ont peu de chances de dépasser 5 milliards de \$ EU par an pour l'Afrique. Le PME, dont les ressources ont été reconstituées récemment, semble avoir mobilisé environ 750 millions \$ EU par an sur trois années pour son fonds mondial. Le déficit de financement est récurrent et devrait être comblé, tôt ou tard, à l'aide des recettes internes. Les dons ne sont pas utiles pour le financement renouvelable. Si les pays

africains allouaient effectivement 6 % de leur PIB à l'éducation, ils pourraient contribuer, dans une large mesure, à financer l'accès universel jusqu'en 9^e année et améliorer l'accès à l'enseignement supérieur. Toutefois, 48 % des pays africains consacrent moins de 4 % de leur PIB à l'éducation et seulement 22 % y consacrent plus de 6 % du PIB, *y compris* la contribution de l'aide. Environ 43 % des pays consacrent moins de 15 % du budget de l'État au secteur de l'éducation et 26 % y allouent plus de 20 %.

2.2.6 Si la part du budget de l'État consacrée à l'éducation ne devait pas dépasser 20 % des dépenses publiques totales (ce qui serait d'environ 15 % supérieur à la moyenne actuelle), le montant mobilisé à partir des recettes internes devrait augmenter considérablement, passant de la moyenne actuelle d'environ 17 % du PIB à plus de 25 % pour atteindre des dépenses d'éducation supérieures à 6 % du PIB. Si les pays allouaient effectivement 20 % du budget de l'État à l'éducation et ne recouvraient que 17 % de leur PIB sous forme de recettes internes pour financer les services publics, seuls 3,4 % (soit 20 % de 17 %) du PIB seraient alloués au secteur de l'éducation, ce qui n'est pas suffisant. Ainsi, l'augmentation considérable du niveau des recettes internes nécessaires pour financer les dépenses publiques consacrées à l'éducation appelle des réformes budgétaires très importantes et une plus grande efficacité en matière de recouvrement de recettes. Elle exige également une utilisation plus efficace des recettes pour fournir des services d'éducation de grande qualité qui débouchent sur l'apprentissage. Ceci pourrait être une orientation importante pour l'investissement et l'assistance technique de l'AEF, parallèlement à la prise en compte des préoccupations thématiques de la BAD, notamment les STIM, l'ESST et l'EFTP, qui brillent par l'inadéquation de leur offre par rapport aux besoins du marché du travail.

2.2.7 Les estimations des dépenses renouvelables prennent en compte les projections du coût des salaires des enseignants. Ceux-ci sont intégrés dans le coût par apprenant. Ce coût ne prend pas en compte celui de la formation des enseignants. Le nombre des nouveaux enseignants nécessaires est très élevé. À supposer une augmentation du taux de scolarisation, qui passerait à 105 % à tous les niveaux et une croissance de la population enfantine de 2 % dans les PFR et de 1 % dans les PRI-TI, le nombre d'élèves passerait de 122 millions à 239 millions dans les PFR et de 131 millions à 221 millions dans les PRI-TI. Plus de 60 % des nouveaux enseignants seraient au niveau secondaire. Au total, au moins 15 millions de nouveaux enseignants seraient nécessaires pour satisfaire les besoins du nombre croissant d'élèves et compenser l'usure estimée à 3 % par an. En outre, jusqu'à 2 millions de nouveaux enseignants de l'éducation préscolaire seront nécessaires. Il y a lieu également d'accroître le nombre d'enseignants au niveau supérieur. Ceci nécessite un calcul de coût séparé, étant donné qu'il existe plusieurs moyens de le faire.

2.2.8 Les questions liées à l'offre et à la demande d'enseignants seront primordiales dans tous les pays africains. Ceci s'explique par la nécessité de veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'enseignants qualifiés pour les écoles, avec des effectifs acceptables par classe, et par le fait que l'amélioration de la qualité de l'apprentissage dépend plus directement de la qualité des enseignants. L'AEF peut choisir de s'attaquer à ces questions à un niveau ou à d'autres niveaux où les pénuries sont endémiques et constituent des obstacles réels à la croissance.

2.2.9 Les coûts d'investissement dans l'accroissement de la capacité d'accueil s'ajoutent à ces estimations. Au total, 9,2 millions de nouvelles salles de classe seront nécessaires dans les PFR en Afrique et 8,6 millions dans les PRI-TI. La plupart de ces nouvelles salles de classe seront dans l'enseignement secondaire, soit 65 % dans les PFR et 55 % dans les PRI-TI, selon les estimations de l'étude. À supposer que le coût de chaque salle de classe s'élève à 10 000 \$ EU dans l'enseignement primaire et 15 000 \$ EU dans l'enseignement secondaire, le coût total de la

satisfaction de la demande jusqu'en 2030 est d'environ 73 milliards de \$ EU pour les PFR et 53 milliards de \$ EU pour les PRI-TI. Ces montants semblent élevés, mais concernent un investissement étalé sur une période pouvant atteindre 50 années. Vues sous cet angle, les dépenses annuelles pourraient être ramenées à moins de 10 milliards de \$ EU par an en Afrique au départ, grâce à l'augmentation du nombre de bâtiments et à la transition démographique qui se produirait en définitive.

2.2.10 Le besoin croissant d'augmentation des dépenses publiques et d'un financement novateur ayant une obligation publique de rendre des comptes pour l'éducation qui ne génère pas de dette en Afrique peut combler les déficits de financement au fil du temps. Il peut se traduire par des résultats d'apprentissage meilleurs et plus équitables pour les apprenants ; l'amélioration de l'équité, de l'égalité homme-femme et de l'inclusion ; ainsi que des systèmes éducatifs plus efficaces et efficaces. Ceci sera accéléré par le renforcement de la planification et de la mise en œuvre des politiques du secteur de l'éducation, la mobilisation d'un financement plus élevé et de meilleure qualité, ainsi que l'établissement de partenariats plus solides entre les systèmes éducatifs en Afrique.

2.2.11 Un cadre organisationnel sera élaboré par un Groupe de travail technique afin d'illustrer la manière dont l'AEF élaborera le mécanisme pour affiner ses objectifs institutionnels, établir sa gouvernance et gérer ses prêts et dons. Il devra élaborer ses théories du changement par rapport à ses programmes de soutien. Ceci devra se faire en association avec les parties prenantes afin d'assurer l'appropriation et l'adéquation par rapport à l'objectif.

2.3 DILEMME LIÉ AU FINANCEMENT

2.3.1 L'analyse montre ce qui suit :

- l'écart entre les montants que les pays africains consacrent à l'éducation et ceux qu'ils doivent dépenser est très important. Un montant supplémentaire de 15,4 milliards de \$ EU par an sera nécessaire dans les PFR, contre environ 26,5 milliards de \$ EU dans les PRI-TI. Afin de combler ce déficit, il y a lieu de multiplier par deux les niveaux actuels des dépenses consacrées à l'éducation dans les PFR et de les augmenter de 50 % dans les PRI-TI ;
- les déficits financiers les plus difficiles à combler concernent les dépenses renouvelables. La satisfaction de la demande nécessite l'allocation de 6 % du PIB et de plus de 20 % du budget de l'État à l'éducation ;
- au moins 120 milliards de \$ EU de dépenses d'investissement seront nécessaires pour créer de l'espace pour accroître les promotions d'apprenants ;
- quinze millions d'enseignants supplémentaires devront être recrutés et formés d'ici à 2030 ;
- les coûts par apprenant sont inégaux d'un niveau à un autre. Deux fois plus de ressources sont consacrées à un enfant dans l'enseignement secondaire qu'à un enfant dans l'enseignement primaire et jusqu'à 15 fois à un étudiant dans l'enseignement supérieur ;

- en moyenne 52 % de la population vivent en deçà du seuil de pauvreté national dans les PFR, contre 27 % dans les PRI-TI en Afrique. Les coûts dans les PFR et les PRI-TI rendent l'éducation privée au-delà du cycle primaire très inaccessible pour la plupart des enfants en-deçà du deuxième quintile du revenu des ménages ;
- des changements structurels pourraient favoriser l'accroissement de la scolarisation et améliorer l'accès sans réduire la qualité de l'instruction ; l'accroissement de la productivité pourrait se traduire par de meilleurs salaires pour les enseignants ; et l'on pourrait promouvoir des méthodes plus équitables de partage des coûts ;
- d'importants montants de financement extérieur peuvent commencer à créer une dépendance qui pourrait miner la politique interne et dissuader le recouvrement d'impôts pour appuyer des services publics tels que les écoles ;
- l'analyse des déficits financiers montre qu'il existe des domaines importants de besoins, notamment le financement de l'enseignement supérieur, la réforme de l'EFTP et l'éducation préscolaire ;
- la mobilisation de ressources pour l'AEF en Afrique devrait mettre l'accent sur les pays dont les économies sont les plus importantes et les capacités et la volonté les plus élevées pour financer une initiative panafricaine.

2.3.2 La conclusion de la présente analyse est que la majeure partie du financement du développement africain devra provenir des ressources internes. Comme l'a déclaré le Président de la BAD : « Personnellement, je pense que les pays africains devront se tourner davantage vers le marché intérieur pour mobiliser le montant considérable de capital qui y existe. Ce qu'il y a lieu de faire, c'est d'améliorer la réglementation de manière que les fonds de pension puissent investir dans des classes d'actifs telles que l'infrastructure, etc. » (Adesina 2016). Les fonds de pension constituent l'une de nombreuses sources possibles de ressources pour financer l'AEF, parallèlement à l'amélioration des recettes fiscales et aux prélèvements affectés, à la prévention de la fraude et de la corruption, et à la mise sous séquestre des ressources du crime organisé. Les principales options sont passées en revue plus loin dans le présent rapport. L'ADEA a plaidé en faveur d'une nouvelle approche du financement de l'éducation induite par les engagements intérieurs et financée davantage à partir du continent que de l'extérieur (ADEA, 2017 b).

3. CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE

3.1 Aperçu

3.1.1. Le présent chapitre fait la synthèse des idées tirées des consultations avec les principaux sondés sur les questions thématiques qui ont servi de base à l'étude. Ensuite, il les regroupe en modalités de financement de l'AEF et identifie un large éventail d'options. La section suivante présente une analyse des risques et des stratégies d'atténuation. Enfin la Matrice des possibilités est introduite et présente les options de la création de l'AEF. Ceci peut servir de base à l'élaboration d'un plan d'activités détaillé.

3.2 Réponses aux questions clés

3.2.1. Cette section rassemble les conclusions du questionnaire de l'enquête et des groupes de réflexion organisés pendant les consultations, ainsi que celles de l'analyse d'autres données. Les

informations détaillées recueillies au moyen des entretiens, des questionnaires et des groupes de réflexion sont présentées séparément dans le rapport principal. Les réponses sont organisées selon les rubriques thématiques, à savoir le financement et le siège, les déficits de financement et leur ampleur, la coordination des interventions des agences, la sélectivité, l'éligibilité et le financement novateur. Les perceptions des risques sont présentées dans une section séparée.

3.2.1 Financement et siège de l'AEF

3.2.2 Les points de vue divergent quant aux modes de financement de l'AEF. De nombreuses sources potentielles ont été mentionnées, notamment les cotisations des membres, un fonds de dotation et un Waqf, l'intégration dans le système budgétaire de la BAD, des prêts accordés par une autre BMD, les ressources générées par le rééchelonnement de la dette, les cotisations des membres de l'AEF, les impôts et taxes affectés et la confiscation des ressources du crime organisé. Au nombre des autres sources mentionnées figurent les contributions des sociétés, les mécènes et les systèmes de financement de contrepartie, par exemple le PME. L'on a estimé que si les ressources étaient mobilisées en Afrique, les actifs réalisés devraient être contrôlés par des organisations africaines et des comptes rendus aux institutions africaines.

3.2.3 Une nette préférence a été marquée pour l'implantation du siège de l'AEF au sein de la BAD. Elle semble efficace sur le plan de l'infrastructure et des procédures et ouvrirait la voie à des options de financement, notamment l'intégration de l'AEF dans le cycle de reconstitution des ressources de la BAD, l'effet de levier du portefeuille de prêts de la BAD et le cofinancement d'autres BMD et de la JICA. Un intérêt a été marqué pour la création d'un fonds de dotation financé à l'aide de dons pour le capital de démarrage ou d'actifs fonciers, comme c'est le cas pour le Waqf.

3.2.4 Il était généralement admis que si l'AEF doit être une institution africaine, il devrait mobiliser la majeure partie de son financement à partir de sources africaines. Si chaque pays africain apportait une contribution de 10 millions de \$ EU en moyenne, l'on pourrait générer plus de 500 millions de \$ EU par an. L'amélioration du recouvrement des recettes au titre de la législation fiscale existante et les réductions de l'évasion fiscale permettraient de financer les contributions. Les organismes non africains ont adopté des positions différentes concernant la mesure dans laquelle ils pourraient être des actionnaires et contributeurs minoritaires dans le cadre d'un AEF géré et contrôlé par les Africains.

3.2.5 Les sondés ont préféré un AEF qui serait un fonds fiduciaire octroyant des dons, plutôt qu'une banque de développement accordant des prêts. Plusieurs raisons ont été avancées à cet égard. Au nombre de celles-ci figurent d'abord la nécessité de disposer d'un fonds catalytique susceptible d'apporter des contributions à des fins spécifiques, plutôt qu'un soutien budgétaire général ou des prêts pour la fourniture de services. Ensuite, les dons ne génèrent pas de dettes à gérer comportant des risques de défaillance. Troisièmement, les prêts concessionnels au titre de l'IDA ont été élargis. Les pays à faible revenu sont déjà éligibles à ceux-ci et il n'y a aucun avantage à concurrencer l'IDA. Un désaccord est intervenu au sujet de la proposition selon laquelle l'AEF devrait accorder des prêts concessionnels aux pays à faible revenu, à l'instar de l'ICFGEO. La plupart des sondés ont marqué leur préférence pour un financement sous forme de dons à court terme à des fins spécifiques, avec des échéances fixes et des voies de sortie clairement définies.

3.2.2 Déficits de financement et ampleur du financement de l'AEF

3.2.6. Il a été généralement admis que les déficits de financement en Afrique étaient tellement importants qu'il existe une grande marge pour un nouveau fonds qui contribuerait à les combler sans reproduire les mécanismes existants. L'on estime que l'atteinte des ODD dans le secteur de l'éducation en ASS pourrait coûter jusqu'à 40 milliards de \$ EU par an, soit un montant supérieur à celui des dépenses renouvelables que les gouvernements des différents pays ont consacrées au secteur de l'éducation en 2016. La BAD compte 55 pays membres africains. Si l'on devait mobiliser un (1) milliard de \$ EU chaque année et l'affecter de manière égale par personne, cela reviendrait à environ 80 cents par personne. En allouant ce montant par enfant (3 à 18 ans), cela représenterait l'équivalent d'environ 3 \$ EU par enfant. En moyenne, les pays à faible revenu consacrent, à l'heure actuelle, environ 100 \$ EU par an par enfant à l'école primaire. Aucun fonds imaginable ne serait suffisamment important pour combler tous les déficits de financement de l'éducation en Afrique. Si l'on devait combler l'écart global entre le montant dépensé et le montant nécessaire, grâce à l'aide extérieure, il faudrait des montants d'aide extérieure qui créeraient des niveaux de dépendance sans précédent (Annexe 5).

3.2.7 Il a été souligné que si l'on répartissait ce milliard de \$ EU de manière égale entre 50 pays, chacun d'entre eux aurait accès en moyenne à environ 20 millions de \$ EU. Le budget de l'éducation d'un pays moyen en ASS s'élève à environ un (1) milliard de \$ EU, ce qui représenterait, par conséquent, environ 2 % des dépenses annuelles consacrées à l'éducation. De toute évidence, il y a lieu de concentrer le soutien sur les domaines où il est le plus nécessaire et pourrait avoir le maximum d'impact. L'AEF n'a pas vocation à combler les déficits de dépenses renouvelables, mais à financer des initiatives stratégiques fondées sur des données probantes et les réformes catalytiques qui mettent l'accent sur les sous-secteurs sous-financés et assurent un financement durable au cours d'une période donnée. Ceci pourrait prendre en compte les STIM, l'ESST et l'EFTP, mais ne saurait couvrir tous les sous-secteurs à l'aide des ressources qui pourraient être disponibles.

3.2.8 Les sondés étaient d'avis que le niveau de capitalisation de l'AEF devrait être lié à ses objectifs et à ses modalités de financement. L'octroi de don requiert une approche différente de celle du décaissement de prêts. L'AEF pourrait être doté d'un capital minimum (moins de 50 millions de \$ EU), moyen (50-500 millions de \$ EU) ou maximum (de 500 millions de \$ EU à plus de 1 milliard de \$ EU). Plusieurs sondés étaient favorables à un fonds de petite à moyenne taille susceptible d'administrer la preuve du concept avec un niveau de risque plus faible que celui d'un fonds de grande taille. D'aucuns ont affirmé qu'un fonds de petite taille avec des intérêts spéciaux avait plus de chances de mobiliser le financement initial.

3.2.9 Les sondés ont établi une distinction entre le soutien aux budgets renouvelables et l'investissement dans les dépenses de développement pour les projets d'équipement et d'infrastructure. Le financement à l'aide d'un fonds de développement continental alimenté par certains pays africains pour financer les dépenses renouvelables dans d'autres pays africains semblait poser des problèmes politiques et pratiques. Le financement de projets de développement comportant des avantages mutuels semblait avoir plus de chances d'attirer le soutien, en particulier s'ils ont des dimensions régionales et pourraient profiter à plusieurs pays.

3.2.10 Les sondés avaient beaucoup de points de vue sur les écarts que l'AEF pourrait combler et les fonctions pour lesquelles il pourrait apporter de la valeur ajoutée. Selon sa capacité à mobiliser des fonds, l'on a estimé que l'AEF pourrait apporter des contributions utiles : i) dans un nombre

limité de pays pauvres dont les déficits de financement sont élevés ; ii) dans un plus grand nombre de pays grâce aux créneaux ciblés du sous-secteur de l'éducation ; et iii) dans la plupart des pays, par le truchement du soutien de l'assistance technique à l'élaboration des politiques fondées sur les données probantes. Un montant nettement inférieur à 50 millions de \$ EU ne permettrait pas de financer des programmes importants dans les plus petits pays et les pays les plus pauvres. Un capital de cinq cent millions de \$ EU (500 millions de \$ EU) à un (1) milliard de \$ EU nécessiterait toujours un ciblage sélectif.

3.2.11 Au nombre des autres questions clés soulevées figuraient les suivantes : l'AEF devrait-il identifier un groupe de pays – par exemple 5 à 10 – qui ont le plus grand besoin d'un financement additionnel qui pourrait être suffisamment important pour avoir un effet catalytique et de transformation, mais pas élevé au point de créer une dépendance ? Au cas où l'AEF concentrerait son financement sur le soutien aux pays qui ont le plus grand nombre d'enfants non scolarisés et les taux d'achèvement les plus faibles dans l'enseignement secondaire, faudrait-il limiter ses ambitions aux progrès concernant les principaux indicateurs ? Quelle serait la taille minimum des programmes nationaux qui justifieraient leurs coûts fixes d'administration et d'évaluation ?

3.2.3 Coordination des interventions des agences

3.2.12 La plupart des sondés ont indiqué que l'AEF devrait compléter d'autres institutions multilatérales qui financent l'éducation et le développement plutôt que de les concurrencer. D'aucuns ont estimé que la question de la coordination avec d'autres organismes était prématurée, dans la mesure où il n'est pas possible d'identifier à l'avance les modes de coopération avant la création de l'AEF. Il a été suggéré que l'AEF serait bien avisé d'éviter de se concentrer sur des domaines où un important soutien financier est déjà disponible, par exemple l'éducation de base, et de se concentrer plutôt sur ceux qui sont financés et où il existe des preuves de besoins non satisfaits du marché du travail.

3.2.13 L'AEF devrait satisfaire aux exigences de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'action d'Accra par le truchement de l'harmonisation et de la coordination avec d'autres parties prenantes. Ses dons et prêts interagiraient avec les différentes formes de financement disponibles auprès des organismes multilatéraux et bilatéraux qui financent déjà l'éducation en Afrique et ceux-ci doivent être planifiés. Il a été souligné que la coordination ne devrait pas être plus difficile que pour la BAD et les autres organismes dont les missions se chevauchent.

3.2.4 Sélectivité

3.2.14 Le point de vue prédominant était que l'AEF devrait concentrer ses activités sur les populations et pays dont les indicateurs de l'éducation sont les plus faibles, s'il accorde des dons et des prêts très concessionnels. L'on estime que même si le fonds était très important, il ne le serait pas suffisamment pour avoir un impact dans tous les pays africains ; d'où la nécessité d'un ciblage de ses interventions. Étant donné qu'il existe déjà des fonds spécialisés pour les États fragiles et que ceci nécessite une expertise spéciale, l'AEF devrait commencer par des activités dans les États les plus pauvres dont les indicateurs de fragilité ne sont pas nécessairement élevés.

3.2.15 Les avis étaient favorables à un AEF qui se concentrerait sur un nombre limité de pays au départ. L'accent pourrait être davantage affiné, si l'AEF identifiait des compétences de base pour lesquelles il pourrait avoir un avantage comparatif et où il existe des besoins non satisfaits. Il n'y avait pas de consensus au niveau des sondés concernant les sous-secteurs qu'il serait le plus

opportun d'appuyer. Ceci n'était guère surprenant, compte tenu de l'éventail des points de vue des sondés. Cependant, il existait un certain soutien pour plusieurs axes thématiques possibles. Ceux-ci comprenaient : i) l'enseignement et la formation pour les STIM et l'EFTP à tous les niveaux afin de développer les compétences dont le marché du travail a besoin et s'attaquer à la question du chômage des jeunes ; ii) l'ESST, compte tenu de l'augmentation considérable du nombre d'étudiants sur le continent et des quantités énormes de ressources consacrées par les familles africaines aux frais d'étude à l'étranger, en raison en partie du manque d'infrastructures et de programmes de qualité dans le pays ; iii) l'investissement dans l'amélioration de la qualité de l'éducation grâce à la formation des enseignants et à l'investissement dans les ressources d'apprentissage afin d'améliorer les faibles niveaux de résultats ; et iv) les innovations en matière de financement de l'éducation et de réformes budgétaires visant à faciliter le financement durable à l'aide des ressources internes.

3.2.16 Il existait également un soutien pour l'idée selon laquelle l'AEF pourrait démarrer en tant que fonds de coopération technique utilisant l'expertise africaine, pour agir comme source de conseils et d'assistance pour les gouvernements africains, dont les capacités sont limitées en matière de planification et de dialogue sur les politiques axé sur des données probantes. Les coûts de démarrage de cette approche seraient relativement faibles, tout comme l'appropriation et la gestion par l'Afrique, ainsi que le niveau de risques. Un tel fonds pourrait mettre à profit d'autres sources de financement, tout en apportant des contributions catalytiques à la satisfaction des besoins de réformes budgétaires pour combler les déficits de financement. Si l'AEF était financé de manière sûre à l'aide de ressources africaines, il aurait des avantages comparatifs en ce qui concerne la programmation responsable à l'échelle régionale, la séparation de la politique mondiale de l'aide et aurait des décaissements systématiques selon les priorités africaines.

3.2.5 Éligibilité

3.2.17 Les sondés ont pensé qu'il était difficile de discuter des spécificités de l'éligibilité au soutien tant que l'AEF ne serait pas créé. Les critères pour les dons, les prêts et les garanties de crédit pourraient être différents. Il existait un consensus selon lequel l'AEF devrait concentrer ses ressources sur les pays les plus pauvres dont les capacités sont les plus faibles. Les questions d'éligibilité étaient considérées comme liées à la taille et aux fonctions de l'AEF. S'il était de taille modeste et axé sur les dons et l'assistance technique, les critères orientés de l'éligibilité devraient être simples.

3.2.18 L'établissement d'un lien entre l'éligibilité et des aspects tels que la taille de la population d'enfants, le pourcentage d'enfants non scolarisés et celui des ménages dont le revenu est inférieur à 2 \$ EU a été jugé embarrassant. Une appréciation de l'importance et de l'impact du soutien aux interventions particulières pourrait être plus pertinente. Si l'AEF était de grande taille, des critères détaillés pourraient être nécessaires pour justifier les décaissements, tout comme c'est le cas pour d'autres fonds similaires. D'aucuns ont affirmé, par ailleurs, que le financement sous forme de prêts ne devrait pas être proposé pour les pays ayant un niveau d'endettement élevé.

3.2.6 Financement novateur

3.2.19 Les sondés ont souligné que l'écrasante majorité du financement de l'éducation revêt un caractère public et provient des recettes internes dans la quasi-totalité des États les plus pauvres et les plus fragiles. Ils ont également souligné qu'un pourcentage croissant du financement est apporté par les ménages, ce qui pourrait être inéquitable. Plusieurs observations ont été faites sur le financement novateur.

3.2.20 L'on a estimé que les sociétés pourraient contribuer davantage au financement de l'éducation. Des programmes de responsabilité sociale d'entreprise pourraient apporter des contributions en espèces ou en nature (par exemple, le temps du personnel technique et l'utilisation des installations et capacités) à l'AEF. Plus important encore, elles pourraient apporter une contribution par le truchement d'approches éthiques à l'impôt sur les sociétés qui reflètent la justice fiscale et le principe du paiement d'impôt dans le pays où les recettes sont générées. L'Afrique perd plusieurs milliards de \$ EU chaque année, du fait de l'évasion fiscale, des prix de transfert, des pots de vin/corruption et des impôts non recouverts.

3.2.21 Les mécènes ont été mentionnés comme source de soutien à l'AEF. Il a été souligné que les vingt personnes les plus riches en Afrique détiennent des actifs estimés à plus de 100 milliards de \$ EU. L'AEF pourrait être financé sur une base de dotation par le capital des mécènes en créant une Fondation dont les ressources seraient investies en vue de générer des revenus qui pourraient être accordés sous forme de dons et de prêts concessionnels de taille modeste.

3.2.22 L'option du recours aux obligations de développement a été examinée. Celles-ci ont été utilisées à une petite échelle, essentiellement en dehors de l'Afrique. Toutefois, cette option a suscité peu d'enthousiasme, car ces obligations sous-traitent les programmes d'investissement dans l'éducation à des prestataires privés qui doivent assurer une rentabilité financière pour des actionnaires qui pourraient ne pas être basés en Afrique. Il a été souligné que l'expérience avec les Initiatives de financement public montrent également que celles-ci sont généralement plus chères que le financement direct.

3.2.23 La perception générale était que le financement novateur doit encore démontrer qu'il est en mesure de générer des sources fiables de financement additionnel avec des montants dont les coûts de transaction sont faibles et l'accès équitable. En tant que source de financement complémentaire pour l'AEF à des fins spécifiques, un tel financement serait le bienvenu, mais comme financement de base pour l'AEF, l'option la plus viable était d'encourager des contributions à un Fonds fiduciaire des États et des acteurs non étatiques. Une augmentation de 1 % des recettes fiscales nationales serait plus que suffisante pour financer l'AEF.

3.3 Financement de l'AEF

3.3.1. Cette section résume l'analyse des questions de financement par rapport à la faisabilité. Trois niveaux de financement de l'AEF sont possibles. Tout d'abord, il existe l'option de haut niveau de plus de 1 milliard de \$ EU sur une période de trois années à reconstituer. Deuxièmement, une ambition initiale plus réaliste pour un fonds pourrait être de l'ordre de 250 à 500 millions de \$ EU sur une période de trois années à financer au démarrage. La troisième option consiste à rechercher un financement plus modeste axé sur des niveaux élevés d'activités catalytiques visant à encourager les politiques et pratiques à accroître les recettes et l'investissement internes dans l'éducation, étant donné que c'est le seul moyen durable de combler les écarts. Cinquante (50) millions de \$ EU suffiraient à financer le démarrage de l'AEF avec une telle ambition.

3.3.2 La note conceptuelle de l'ADEA identifie 1 milliard de \$ EU comme la capitalisation cible à reconstituer après trois années. Des montants plus importants ont été identifiés dans des documents antérieurs. Bien que ces montants soient très élevés, ils sont inférieurs aux déficits présentés dans le présent rapport.

3.3.3 L'approche la plus simple du financement de l'AEF consiste à créer un fonds fiduciaire avec une dotation initiale de capital, dont une partie pourrait générer des actifs. Cette approche est

préférable à l'utilisation des prêts pour mobiliser un capital de fonctionnement, car ceux-ci nécessiteraient de longs délais et devraient être remboursés. En outre, les dons d'un fonds fiduciaire sont préférables aux prêts pour les pays les plus pauvres, étant donné qu'ils ne génèrent pas de dette.

3.3.4 Un fonds capable de financer des prêts et des garanties de crédit tiendrait lieu de banque de développement et devrait probablement faire partie intégrante d'une BMD afin de réduire au minimum ses coûts de transaction et obligations réglementaires. Un fonds fiduciaire qui accorde des dons pourrait être viable à une échelle beaucoup plus modeste, car ses procédures pourraient être beaucoup plus simples et il aurait une plus grande liberté de financement des activités.

3.3.5 Les modes de financement les plus attrayants génèrent des flux renouvelables de revenus. Ceux-ci comprennent l'affectation des flux de revenu, par exemple un abonnement régulier contraignant, un pourcentage de l'impôt sur le revenu qui croît, un pourcentage de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés, un pourcentage des revenus pétroliers, les taxes sur les transactions financières. Aucune de ces méthodes ne nécessite des négociations répétées et sont moins volatiles que des mécanismes de reconstitution ad hoc.

3.3.6 Deux initiatives bien connues sont pertinentes, en l'occurrence le GET Fund au Ghana et le Nigerian Tertiary Education Trust Fund⁶. Ces deux fonds génèrent des recettes importantes sur une base renouvelable à partir de la TVA, d'une part, et des revenus pétroliers, d'autre part, et sont généralement considérés comme une réussite. Ce type de « dotation renouvelable » est bien adapté au financement d'un AEF et pourrait être utilisé comme moyen fiable de reconstitution des ressources de l'AEF sur une base annuelle sans de longues négociations.

3.3.7 L'AEF pourrait être intégré dans le processus régulier de reconstitution des BMD. Ainsi, il devrait avoir une position budgétaire au sein de l'institution hôte qui ferait partie de ses opérations normales. En outre, au cas où il serait possible de mobiliser les flux de recettes des BMD pour financer les emprunts, l'on pourrait utiliser les ressources pour financer l'AEF.

3.3.8 L'AEF pourrait tirer parti des efforts de mobilisation de ressources des BMD déployés par l'ICFGEO. En cas de réussite, la capacité de prêt accrue de la BAD consécutive à l'assurance du portefeuille qui mobilise les prêts et les dons auprès des sources souveraines et non souveraines, les avantages pourraient servir à financer en partie l'AEF. En général, s'il existe une capacité de mobiliser davantage de ressources auprès des institutions africaines, les avantages devraient revenir aux institutions africaines sous forme d'investissement.

3.3.9 L'AEF a attiré des engagements au niveau politique le plus élevé, tel que souligné au Chapitre 1. Ses objectifs supposent que le développement de l'Afrique doit être induit de manière endogène. Les Cinq grandes priorités de la BAD – électrification, sécurité alimentaire, industrialisation, intégration, et qualité de vie – sont indissociables de l'investissement dans l'éducation et de l'appropriation par les Africains. Les quatre premières dépendent des investissements dans le capital humain. La dernière des Cinq grandes priorités concerne la qualité de vie de tous les Africains. L'éducation fait partie intégrante de la définition de la qualité de vie, ainsi que de la signification du développement.

⁶ Le GET Fund et le Nigeria Tertiary Education Fund sont décrits de manière plus détaillée dans le Rapport principal.

3.3.10 Depuis l'indépendance, de nombreux pays africains ont accepté d'importants montants de financement extérieur sous forme d'aide et de prêts concessionnels. Les flux de l'aide ont atteint leur niveau record au début des années 90 et ont baissé en pourcentage du PIB, car la plupart des pays africains ont connu une croissance économique importante. L'aide à l'Afrique était plus importante que les recettes fiscales au cours de la période 1986-95. Les recettes fiscales représentent, à l'heure actuelle, le double de la valeur de l'aide en pourcentage du PIB.

3.3.11 Si l'AEF était financé essentiellement par des ressources africaines après sa création, il n'irait pas « pêcher dans le même étang » que les partenaires au développement qui recherchent un financement bilatéral et multilatéral pour l'éducation en dehors de l'Afrique. Si l'AEF était financé à l'aide des recettes fiscales, la reconstitution ne poserait pas de problème. Une amélioration de 0,1 % du recouvrement des taxes internes à travers le continent permettrait de financer facilement un AEF à grande échelle. La mobilisation des actifs des fonds de pension, estimés au total à plus de 334 milliards de \$ EU, et des fonds souverains (au moins 164 milliards de \$ EU) permettrait également de financer l'AEF.

3.3.12 Les PFR et les PRI-TI en Afrique recouvrent la plupart de leurs recettes sous forme de taxes indirectes. Les taxes directes sur le revenu, les biens et les actifs représentent environ 31 % des recettes en Afrique, contre 55 % au sein de l'OCDE. À mesure que les pays se développent tout comme les secteurs modernes, les impôts directs deviendront une part plus importante des recettes en Afrique. Les impôts deviendront également plus difficiles à éviter grâce à l'amélioration de l'identification biométrique, des transferts électroniques et du suivi des transactions.

3.3.13. Les « États fiscaux » ont la capacité d'emprunter pour investir et se développer sans recourir à l'aide et à ses conditionnalités, pour autant qu'ils le fassent de manière responsable. Les gouvernements africains peuvent devenir et deviendront plus efficaces en matière de conversion de la législation fiscale en flux de recettes avec des taux d'éviction plus faibles et des taux de capture plus élevés. Une transparence budgétaire plus grande fait partie intégrante de la solution et pourrait améliorer les dépenses d'éducation (IBP 2017). L'évasion fiscale par les sociétés est estimée par différentes sources à 50 milliards de \$ EU à 100 milliards de \$ EU par an, dont un pourcentage modeste suffirait à financer l'AEF.

3.3.14. Ainsi, en Afrique, l'impôt et non l'aide constitue, à présent, la principale source de financement public dans la plupart des pays. L'augmentation des revenus des individus semble être le fait des ménages du milieu de la distribution des revenus et des taxes indirectes à taux fixe payées par tout le monde, notamment la TVA. Les riches en Afrique dans le quintile supérieur des ménages apportent une contribution plus faible à la base de revenu, par rapport au reste du monde. Corriger cette inégalité pourrait financer l'AEF.

3.3.15. Le problème des déficits de financement de l'éducation passe des pénuries absolues de recettes internes aux problèmes d'allocations déséquilibrées, de mobilisation inefficace et de mauvaise conversion des contributions et des actifs en revenus. C'est à ce niveau que l'AEF peut apporter de la valeur ajoutée. L'Afrique peut financer un AEF à partir de ses propres ressources avec une assistance catalytique des partenaires au développement qui sont favorables à ses objectifs. L'AEF peut promouvoir les réformes budgétaires et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience. Ainsi, les avantages de la croissance économique contribueraient à l'investissement dans l'éducation afin de développer le financement durable des systèmes éducatifs africains qui ne dépendent pas des dons et des prêts extérieurs.

3.3.16. Si l'AEF devait nécessiter 1 milliard de \$ EU à reconstituer tous les trois ans, ce montant représenterait environ 0,01 % du PIB annuel de l'Afrique, près de 0,3 % du PIB de chacune des sept grandes économies et quelque 0,1 % de toutes les recettes fiscales internes. Il est un peu inférieur à 0,4 % de tous les budgets de l'enseignement public. Ce montant est également inférieur à 1 % des dépenses annuelles de la défense en Afrique. Un petit dividende de la paix consécutif à la réduction des dépenses militaires permettant d'avoir plus d'enseignants que de soldats pourrait financer l'AEF.

3.3.17. L'Afrique pourrait assurer le financement à long terme de l'AEF proposé, pour peu que la volonté politique existe. Ainsi, il appartiendrait aux Africains et serait géré par ceux-ci et induit par les programmes de développement des États membres africains. Cette approche n'empêche pas l'AEF d'accepter le soutien de sources bilatérales et multilatérales en dehors du continent. Cela signifie tout simplement que ces partenaires devraient être minoritaires et accepter de soutenir une voie de développement conçue, mise au point et mise en œuvre par les Africains. Un AEF de montant élevé coûterait une infime partie du PIB de l'Afrique. La question n'est pas de savoir si l'on peut se l'offrir, mais plutôt de savoir si l'Afrique est disposée à engager ses ressources.

3.4 Risques et mesures d'atténuation

3.4.1 Sept risques ont été identifiés, suite à l'examen des documents, aux discussions avec l'ADEA et la BAD, et aux entretiens avec les principaux sondés. Les stratégies visant à atténuer ces risques sont présentées ci-après.

Tableau 6 : Risques et mesures d'atténuation

N°	Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
1	L'AEF ne sera pas en mesure de mobiliser suffisamment de ressources pour un démarrage crédible. Le montant nécessaire pour démarrer un AEF dépend du niveau de l'ambition retenue et des chances de mobiliser le capital de démarrage.	Moyen	i) Rechercher un capital initial réaliste ; ii) procéder par phases pour être en adéquation avec le niveau des ressources financières disponibles ; iii) parvenir à un accord sur le lancement de l'AEF dans un sous-ensemble de 5 à 10 pays qui disposent déjà d'accords de collaboration régionale
2	L'AEF ne sera pas en mesure d'avoir une identité unique qui le distingue d'autres sources d'aide au développement de l'éducation en Afrique.	Faible	L'identité de l'AEF doit être le résultat d'une perspective africaine concernant ses objectifs. Ceci a été développé et pourrait être renforcé : i) convoquant une réunion des parties prenantes à cet effet ; ii) assurant une concurrence d'idées et de propositions à présenter à un consortium de bailleurs de fonds potentiels ; iii) invitant un certain nombre d'États membres de l'UA à administrer la preuve du concept sur une échelle appropriée.
3	La mobilisation de ressources pour l'AEF pourrait concurrencer d'autres initiatives à grande échelle visant à accroître les ressources financières disponibles pour le secteur de l'éducation en Afrique.	Faible	La concurrence peut être limitée au minimum et la complémentarité encouragée si : i) les sources de financement africaines sont orientées vers l'AEF ; ii) les fonds internationaux sont encouragés à apporter de l'argent frais à l'Afrique, plutôt que de mobiliser de l'argent en Afrique ; iii) l'AEF est concentré sur des domaines mal desservis par le financement multilatéral et bilatéral disponible.
4	Il serait impossible de parvenir à un consensus sur la gouvernance et le siège de l'AEF.	Faible	Les consultations n'ont pas identifié une large gamme d'options pour le siège de l'AEF. La BAD est le siège le plus évident pour le fonds. S'il existe des solutions de rechange crédibles, celles-ci doivent être identifiées.

5	L'AEF s'efforcera d'établir des relations fructueuses avec d'autres organismes de développement.	Faible	i) Les principaux partenaires au développement sont invités à appuyer la promotion de l'AEF ; ii) nul n'ignore où le leadership africain de l'AEF est situé ; iii) l'AEF ne recherche pas un financement majoritaire en dehors de l'Afrique et les partenaires au développement ne mobilisent pas des ressources pour leurs fonds en Afrique.
6	Un fonds initial pour capitaliser l'AEF ne sera pas reconstitué sur une base régulière.	Moyen	i) Déterminer la mesure de l'engagement à long terme des promoteurs ; ii) mobiliser des sources de financement qui assurent un flux de revenu (par exemple, un pourcentage des recettes fiscales croissantes, un pourcentage de la TVA ou les recettes des ressources naturelles, les taxes touristiques, etc.) ; iii) établir des liens entre l'AEF et un fonds de dotation suffisamment important pour assurer ses décaissements
7	Les pays africains les plus grands et les plus riches qui ont le plus de ressources n'adhèrent pas à l'AEF.	Moyen	L'engagement et le leadership des pays africains les plus grands et les plus riches reposent sur les aspects ci-après : i) l'AEF met l'accent sur sa contribution au développement régional de l'Afrique ; ii) l'identification de synergies avec des initiatives africaines couronnées de succès ; iii) parvenir à un consensus au sein de l'UA sur le fait que l'Afrique doit financer son propre développement et réduire sa dépendance de l'aide.

3.5 Matrice des possibilités

3.5.1 Les principales options pour l'AEF peuvent être présentées dans une matrice des possibilités (Annexe 6). Celle-ci s'articule autour des thèmes de la présente étude. La matrice présente les profils des configurations éventuelles de l'AEF, identifie les options de financement, la taille, le siège, la sélectivité, l'éligibilité et le financement novateur. Les risques et leurs mesures d'atténuation ont été présentés ci-dessus. Le rapport principal passe en revue les forces et faiblesses des différentes options.

3.5.2 Ces possibilités déterminent la faisabilité de l'AEF. Chacune est associée à différentes forces et faiblesses qui doivent être évaluées pendant la création de l'EAF. La communauté d'intérêts qui propose l'AEF doit, à présent, commencer à prendre des décisions concernant le type d'AEF qu'elle souhaite créer. Les coûts, les sources et l'importance du financement en dépendent, tout comme celles concernant le siège de l'institution, la sélectivité, l'éligibilité et le financement novateur.

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

4.1 Conclusion

4.1.1 Il est possible de créer un AEF. Les données probantes examinées de manière approfondie et présentées dans le rapport principal permettent de tirer des conclusions claires, selon lesquelles il existe plusieurs besoins non satisfaits dans le domaine du financement de l'éducation ; les ressources disponibles ne suffisent pas à satisfaire tous les besoins et il existe une volonté politique croissante à appuyer la création d'une institution de financement africaine située en Afrique. Ceci comporterait plusieurs avantages comparatifs, notamment l'appropriation du Fonds par l'Afrique et la responsabilité du continent à son égard, la création et la gestion du Fonds par un personnel africain ancré dans les contextes nationaux, la réceptivité aux priorités africaines, l'indépendance par rapport au financement volatile et imprévisible des bailleurs de fonds internationaux, la capacité à affecter des fonds aux objectifs spécifiques et le renforcement des capacités, ainsi que le déploiement d'une assistance technique africaine.

4.1.2 L'AEF est attendu depuis plus de 60 années après l'indépendance de la plupart des pays africains. Il existe une opportunité de démontrer qu'une approche axée sur l'Afrique qui mobilise le financement intérieur et international pourrait remédier aux limitations des systèmes existants liées à l'investissement dans le développement de l'éducation par le truchement de dons, de prêts et de garanties de crédit.

4.1.3 Le présent rapport a posé sept questions concernant un AEF appuyé par une large gamme de parties prenantes et procédé à une analyse approfondie des défis liés au financement de l'éducation en Afrique. Ces questions ont fait l'objet de réponses sommaires dans ce rapport et de réponses détaillées dans le Rapport principal. Le présent rapport est arrivé à la conclusion qu'il est impératif de créer l'AEF et que les risques liés à sa création peuvent être atténués. La proposition bénéficie du solide soutien des parties prenantes et bénéficiaires potentiels, et il existe plusieurs besoins non satisfaits en matière d'investissement dans le secteur de l'éducation en Afrique, ainsi que de nouvelles opportunités de mobilisation de ressources internes et de mise en œuvre de réformes budgétaires.

4.1.4 L'AEF peut être financé à partir d'un large éventail de sources, notamment les cotisations de membres, l'inclusion dans le budget de la BAD, les contributions d'autres BMD, les réformes budgétaires en vue du recouvrement plus équitable des recettes, un recouvrement plus efficace des taxes, la réforme de l'impôt sur les sociétés, les mécènes, une plus grande utilisation des prélèvements et des taxes sur les ressources naturelles, la mobilisation du capital privé des fonds de pension et la confiscation des ressources du crime organisé. Certaines sources de revenu pourraient être réservées et affectées au financement de l'AEF. Des sources de financement novatrices pourraient également contribuer au financement du Fonds.

4.1.5. Les déficits de financement de l'éducation en Afrique sont très importants et aucun fonds ne peut les combler tous. Environ 48 % des pays consacrent moins de 4 % de leur PIB à l'éducation et seuls 22 % y consacrent plus de 6 %, *y compris* l'aide. Environ 43 % des pays allouent moins de 15 % du budget de l'État à l'éducation et 26 % y allouent plus de 20 %. Afin d'atteindre 6 % du PIB, il faudrait au moins 15,5 milliards de \$ EU supplémentaires par an pour les PFR et 26 milliards de \$ EU pour les PRI-TI.

4.1.6. L'AEF est un fonds de développement. Il devrait satisfaire les besoins de financement favorables aux pauvres et les innovations qui comportent des avantages régionaux. Il pourrait octroyer des dons, accorder des prêts concessionnels ou offrir des garanties de prêt. Il est beaucoup plus facile de créer un fonds fiduciaire qui octroie des dons que d'administrer un fonds qui accorde des prêts, le premier étant plus rapide à démarrer et plus pertinent pour les pays les plus pauvres. Il a besoin d'une reconstitution périodique. Un fonds qui accorde des prêts a besoin d'un capital plus important, mais pourrait être autosuffisant sur le plan financier à moyen terme. Ses prêts génèrent de la dette comportant des risques de défaillance.

4.1.7. L'on pourrait créer l'AEF sous forme d'un petit fonds (moins de 50 millions de \$ EU), d'un fonds moyen (moins de 500 millions de \$ EU) ou d'un grand fonds (plus de 500 millions de \$ EU). Les grands fonds peuvent accorder des dons et des prêts concessionnels et combler les déficits de financement. Les petits fonds devraient se concentrer sur les dons d'assistance technique et la recherche et le développement. L'AEF devrait commencer à une échelle proportionnelle aux objectifs réalistes du capital initial qui pourrait se situer probablement dans la fourchette de 50 à 250 millions de \$ EU, selon la volonté des États membres à engager des ressources.

4.1.8. L'AEF devrait tirer parti des efforts de reconstitution des fonds mondiaux qui interviennent essentiellement en Afrique et de la mobilisation des ressources des banques multilatérales de développement, y compris la BAD, par les initiatives internationales de financement. Environ 0,01 % du PIB annuel de l'Afrique suffirait à reconstituer l'AEF, en mettant à disposition un (1) milliard de \$ EU tous les trois ans ou environ 0,1 % de toutes les recettes fiscales internes.

4.1.9. Le siège le plus attrayant pour l'AEF serait la BAD. Ceci est en conformité avec l'implantation et l'appropriation africaines, et réduirait au minimum les coûts de démarrage et de transaction liés à la création d'une nouvelle institution de financement. En outre, cela favoriserait la coordination de l'AEF avec d'autres sources de financement multilatérales et bilatérales pour le secteur de l'éducation afin d'éviter le chevauchement et d'apporter de la valeur ajoutée. Un autre aspect concerne les partenaires qui devront convenir des priorités thématiques de l'AEF. Ceci pourrait comprendre les STIM et l'ESST et d'autres domaines faisant l'objet d'une insuffisance criarde d'investissement en Afrique.

4.2 Recommandations

4.2.1 Il convient de partager, à présent, cette étude avec les propriétaires et bénéficiaires potentiels du Fonds, notamment l'UA, les gouvernements, les CER, les banques de développement régionales, la BID et le Gouvernement du Japon, DBSA et l'EADB, ainsi que les principales parties prenantes du secteur privé. L'un des objectifs consiste à préparer un document à soumettre à la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA (juillet 2018).

4.2.2 Les prochaines étapes de la création de l'AEF nécessiteront la mise sur pied d'un **groupe de travail technique (GTT)** doté d'un budget approprié afin de faire des propositions sur le financement, le siège et le modus operandi de l'AEF, conduisant à l'élaboration d'un plan d'affaires détaillé et à un plaidoyer stratégique.

4.2.3 Parallèlement, il convient de mettre sur pied un **groupe de mobilisation de ressources (GMR) professionnel** pour commencer à travailler sur la capitalisation initiale et les mécanismes de reconstitution de l'AEF.

4.2.4 Il y a lieu de mettre sur pied également un **comité de développement de l'AEF (AEFDC)** comprenant des représentants des principales parties prenantes, tel qu'indiqué ci-dessus, notamment la BAD, la BID et l'ADEA. Il aura vocation à poursuivre la proposition de l'AEF sous la direction d'un Responsable exécutif en chef professionnel africain de haut niveau.

4.2.5 Des recommandations spécifiques concernant les mesures qui doivent être prises pour créer l'AEF de manière à passer de l'étape de l'idée à celle d'une institution sont jointes au présent rapport. L'Annexe 6 présente une Matrice des possibilités relatives aux principales questions. L'Annexe 7 présente une feuille de route à court, moyen et long terme pour la BAD, l'ADEA, l'UA et les gouvernements.

4.2.6. Avant tout, l'AEF aura besoin de l'engagement total des États membres africains qui seront les propriétaires de l'AEF. Ils seront à la fois des contributeurs et des bénéficiaires du Fonds. Ils devront convenir d'un leadership dynamique de haut niveau d'une intégrité irréprochable et nommer un Chef exécutif fondateur capable de susciter l'engagement, créer les structures organisationnelles et ancrer les valeurs institutionnelles dans un nouveau fonds pour l'Afrique qui

soit proactif, favorable aux pauvres et en mesure de traduire les rêves de développement en réalités dans le secteur de l'éducation.

Annexe 1 : Résumé des raisons de la création de l'AEF selon l'ADEA

Causes	Description
Baisse du soutien financier	Priorités nouvelles concurrentielles dans d'autres secteurs du développement ; baisse de l'aide à l'éducation ; changement de priorités des partenaires à la coopération pour le développement ; insuffisance des ressources budgétaires.
Croissance démographique	D'ici à 2030, la population africaine devrait culminer à 1,6 milliard d'habitants, contre 1,2 milliard d'habitants en 2015 (soit 19 % des 8,5 milliards d'habitants du monde). Sur la population actuelle, 41,5 % sont âgés de moins de 15 ans.
Capacité d'absorption limitée	L'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire s'est traduite par une demande croissante d'enseignement secondaire et supérieure qui s'est avérée difficile à satisfaire. En dépit de la croissance des institutions d'enseignement supérieur, seuls 6 % des jeunes en Afrique subsaharienne sont inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur, contre une moyenne mondiale de 26 %.
Croissance économique et capacités	La croissance économique a été impressionnante en Afrique au cours de la dernière décennie. Sa durabilité et sa transformation structurelle du statut de producteur à celui de transformateur de matières premières nécessitent des capacités. Les capacités tiennent à l'éducation et à la formation de qualité, en particulier dans les domaines des sciences et de la technologie et ont un coût.
Travail inachevé	Les objectifs de l'Éducation pour Tous (EPT) n'ont pas encore été atteints et ont été étendus à l'Agenda de l'éducation de l'après-2015. Malgré les progrès en matière d'accès, d'importants défis demeurent, notamment le manque d'enseignants (nombre et qualité) et le mauvais état de l'infrastructure ; les inégalités en matière d'accès et de profils de carrière ; la mauvaise qualité des résultats en matière d'éducation/apprentissage ; le caractère obsolète des pratiques d'enseignement ; et le manque de supports didactiques, y compris les TIC.
Fonds d'éducation existants	Les fonds internationaux existants ne sont pas exhaustifs et inclusifs en ce qui concerne le financement de la promotion et de la transformation de l'éducation pour tout le continent ; ils ne revêtent pas un caractère continental et ne couvrent pas l'éventail complet de la transformation du secteur de l'éducation. Ils interviennent à l'échelle de quelques pays, sont concentrés sur une couche de la population (par exemple, les filles ou les femmes marginalisées) ou visent à relever un seul défi de l'éducation (par exemple, l'éducation de base). L'appropriation des fonds est éloignée du continent africain et les institutions sont situées ailleurs. Le Fonds africain pour l'éducation proposé sera différent, car il sera basé dans les pays qu'il vise à servir.

Source : ADEA 2017

Annexe 2 : Méthodes de collecte de données

1. Questions de l'étude

Le cadre de la présente étude de faisabilité a été défini par la BAD et l'ADEA. Suite aux discussions, l'étude de faisabilité a été organisée autour de sept questions qui sont présentées ci-dessous.

- Comment l'AEF sera-t-il financé et comment ses ressources devraient être reconstituées ?
- Quels sont les déficits de financement existants et quel est le volume des ressources nécessaires ?
- Comment le Fonds assurera-t-il la coordination avec d'autres mécanismes mondiaux de financement, où sera-t-il implanté et comment sera-t-il géré ?
- L'AEF devrait-il orienter de manière sélective son soutien vers des sous-secteurs spécifiques ?
- Quels seraient les critères d'éligibilité pour son soutien : dons, prêts, crédits et assistance technique ?
- Comment l'AEF pourrait-il tirer parti des sources de financement novatrices disponibles au sein et en dehors de l'Afrique ?
- Quels risques doivent être atténués afin que l'AEF puisse se développer ?

2. Collecte de données

Un échantillon de plus de 70 parties prenantes a été identifié par l'ADEA et la BAD à travers le continent africain et parmi les pays partenaires au développement de l'OCDE. Y figuraient des responsables des ministères de l'Éducation, des anciens et l'actuel Présidents du Comité exécutif de l'ADEA, ainsi que ses Secrétaires exécutifs ; des représentants des organismes de développement et de coopération, des membres du Comité de pilotage de l'ADEA ; des représentants du Département des ressources humaines, des sciences et de la technologie (HRST) de la Commission de l'Union africaine (CUA) ; des représentants des organisations sous régionales africaines, notamment les principales Communautés économiques régionales (CER) et d'autres principales parties prenantes issues de différents milieux. L'échantillon, qui n'était pas randomisé, avait été conçu pour produire le maximum d'idées.

Tout d'abord, une revue bibliographique exhaustive et une analyse des données et documents disponibles ont été entreprises, avant d'être affinées pendant toute la durée de l'étude. Ce travail a été effectué à la lumière des sept thèmes identifiés dans les TdR. Parmi les sources de données figurent les analyses publiées, les plans d'éducation, les documents de politique, les initiatives mondiales de financement, les rapports des bailleurs de fonds, les revues professionnelles et les évaluations de l'aide.

Ensuite, un questionnaire d'enquête a été élaboré autour des sept thèmes mentionnés plus haut afin de collecter des données quantitatives pour l'étude. L'on a utilisé un instrument sous forme d'échelle forcée de type de Likert qui a été expérimenté à petite échelle en novembre 2017 et appliqué à un échantillon non randomisé de soixante-dix (70) principales parties prenantes de l'ADEA, comprenant des représentants des ministères de l'Éducation et des Finances, des partenaires au développement, des organisations de la société civile, des organisations régionales et sous-régionales et des institutions d'enseignement supérieur, en novembre et décembre 2017. Le questionnaire d'enquête a enregistré un taux de réponse de 63 %, un pourcentage élevé, compte tenu des problèmes et des retards administratifs. Des statistiques descriptives ont été produites en fonction du nombre de sondés qui sont d'accord, tout à fait d'accord, pas d'accord ou pas du tout d'accord avec les propositions.

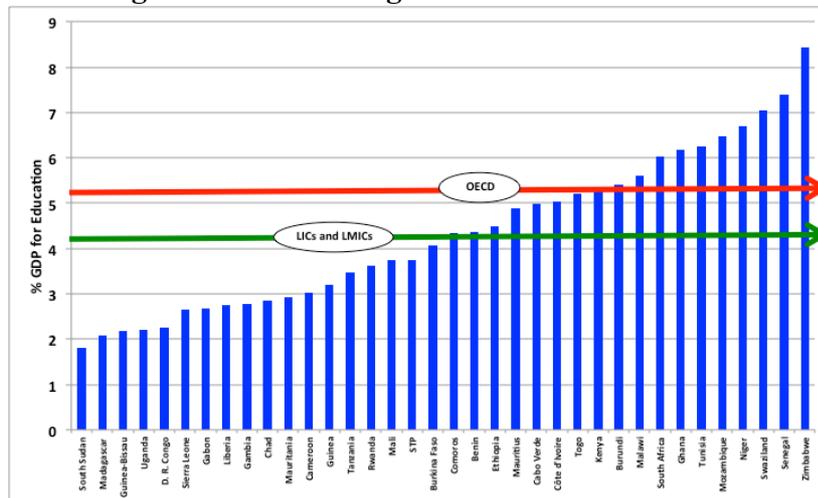
Troisièmement, un guide d'entretien et un protocole de groupe de réflexion ont été élaborés pour collecter des données qualitatives auprès d'un échantillon opportuniste de sondés dans douze pays, en l'occurrence le Botswana, le Burkina Faso, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Maroc, le Nigeria, le Sénégal, l'Afrique du Sud et l'Ouganda. Les entretiens ont été effectués face à face et dans quelques cas au téléphone. Des groupes de réflexion, qui ont regroupé quarante parties prenantes ont été organisés en RCA, au Gabon, au Ghana, au Maroc et au Nigeria. Les données des entretiens et des groupes de réflexion ont été enregistrées sous forme de notes contemporaines et leur contenu analysé et regroupé sous forme narrative. Le guide d'entretien était tiré du questionnaire. Son but était de collecter des données de qualité auprès du même échantillon de sondés qui avait rempli le questionnaire organisé autour des sept questions thématiques de l'étude de faisabilité, chacun étant lié à une série de questions supplémentaires.

Quatrièmement, parallèlement à cette collecte de données, des ensembles par date à grande échelle ont été mises au point à l'aide des données de l'inscription et des données financières de tous les pays africains utilisant les données de l'Institut de la statistique de l'UNESCO et d'autres sources nationales et internationales. Ces ensembles de données ont été compilées, nettoyées, vérifiées et formatées pour permettre une analyse détaillée. L'équipe chargée de l'analyse des données a utilisé des statistiques descriptives pour entreprendre des analyses macro à travers l'ensemble de données et identifier de manière détaillée l'écart de financement dans le secteur de l'éducation à travers le continent. Les données nationales ont été utilisées pour évaluer les coûts actuels du système scolaire pays par pays et établir des prévisions afin de définir les écarts entre les dépenses actuelles et la demande probable, compte tenu des niveaux définis de participation à l'avenir.

Annexe 3 : Niveau d'engagement et déficits de financement

Les pays africains ont différents niveaux d'engagement à l'égard du financement de l'éducation, ce qui détermine en partie le niveau des déficits de financement déterminés par la politique induite par les cibles des ODD. Les dépenses publiques consacrées au secteur de l'éducation en pourcentage du PIB varient considérablement d'un pays à un autre dans l'ensemble de données, tel qu'illustré par la Figure 1.

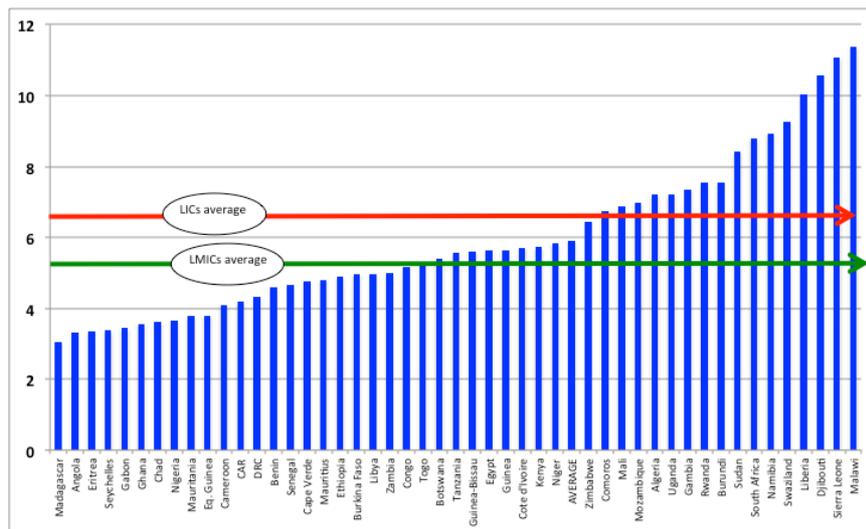
● **Figure 1 : Pourcentage du PIB consacré à l'éducation**



Les niveaux d'engagement les plus faibles concernent le Soudan du Sud, Madagascar, la Guinée-Bissau, l'Ouganda et le Congo, s'établissant à 20 %, voire moins. Les allocations les plus importantes concernent le Zimbabwe, le Sénégal, le Swaziland, le Niger, le Mozambique, la Tunisie et le Ghana. L'allocation générale n'indique pas les sous-secteurs qui sont les plus financés. Les pays de l'OCDE ont tendance à allouer davantage de ressources à l'éducation en pourcentage du PIB par rapport aux PFR et aux PRI-TI. Une faible allocation à l'éducation en pourcentage du PIB dénote un manque de volonté politique. Cependant, il est probable qu'une allocation importante ne soit pas équilibrée et équitable et pourrait affecter davantage de dépenses publiques aux ménages les plus riches.

Les gouvernements semblent consacrer davantage de ressources à la santé qu'à l'éducation (Figure 2). En ASS, le pourcentage moyen du PIB alloué par les PRI-TI I et les PFR à l'éducation est d'environ 5,2 % et 6,2 % du PIB, respectivement.

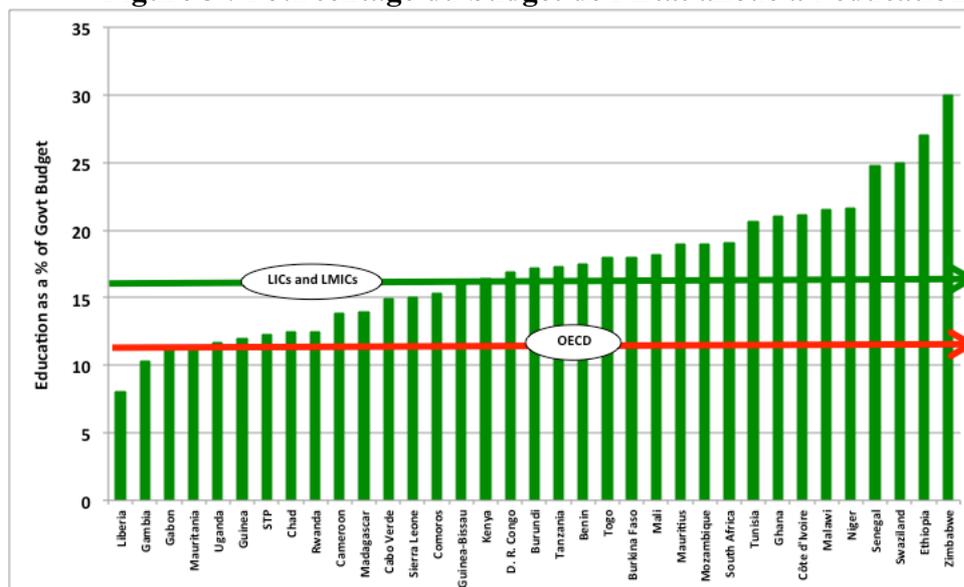
Figure 2 : Pourcentage du PIB consacré à la santé dans les PFR et les PRI-TI



L'AEF sera appelé à réfléchir à l'approche à adopter à l'égard des pays qui affectent un pourcentage faible ou élevé du PIB à l'éducation. Il devra également étudier la manière dont les ressources sont allouées à d'autres secteurs, notamment la santé. Une faible allocation à l'éducation pourrait dénoter un manque de volonté politique auquel aucune assistance extérieure ne saurait remédier. Elle pourrait être la conséquence d'autres contraintes et priorités au sein de l'économie. Si le montant alloué est élevé, cela pourrait signifier qu'il n'est pas indiqué d'apporter davantage d'assistance, en particulier si celle-ci aurait pour conséquence d'accroître le niveau d'endettement.

Le niveau d'engagement par rapport au PIB doit être considéré comme complémentaire du pourcentage des dépenses publiques allouées à l'éducation. Celui-ci varie entre pays africains, tel qu'il ressort de la Figure 3 ci-dessous.

Figure 3 : Pourcentage du budget de l'État alloué à l'éducation

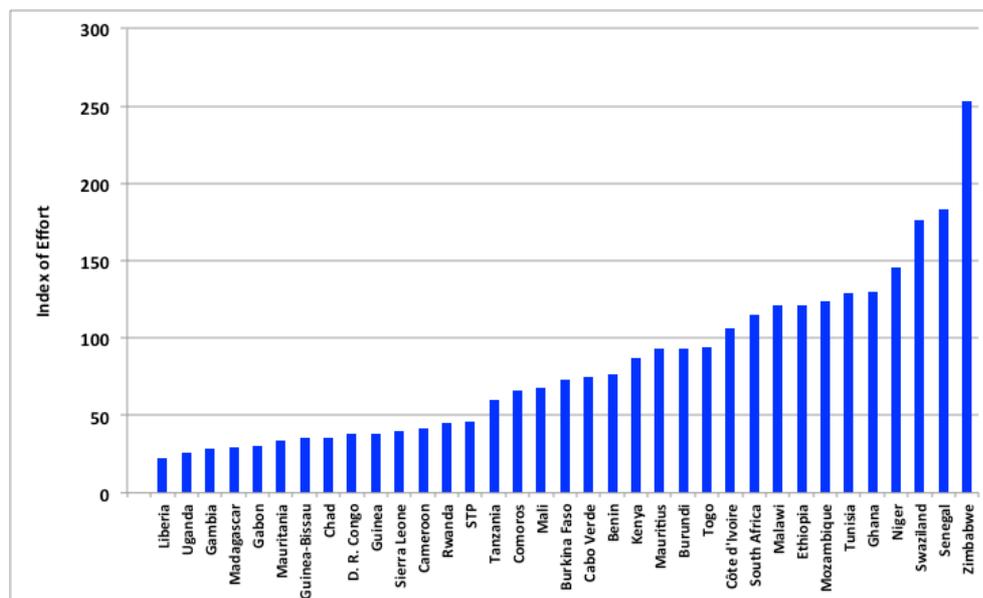


Le Liberia, la Gambie, le Gabon, la Mauritanie, l'Ouganda, la Guinée, Sao Tomé-et-Principe, le Tchad et le Rwanda consacrent tous 11 % ou moins de leurs dépenses publiques à l'éducation. En revanche, le Zimbabwe, l'Éthiopie, le Swaziland et le Sénégal y allouent près de 25 % de leurs budgets publics. Certains pays dont les allocations sont faibles reçoivent déjà beaucoup de financement extérieur. Il en va de même pour les pays dont les allocations sont élevées. Les pays de l'OCDE consacrent un pourcentage plus faible de leurs budgets publics à l'éducation que les PFR et les PRI-TI. Ceci s'explique, en partie, par le fait qu'ils ont enregistré un dividende démographique.

L'AEF doit décider si des allocations faibles sont la conséquence d'une substitution. Les gouvernements peuvent consacrer moins de ressources à l'éducation lorsque l'aide est plus généreuse ou lorsque l'aide elle-même est la cause du niveau élevé du budget de l'éducation. Dans plusieurs cas, une aide accrue sera justifiée, mais ceci ne peut être établi qu'au cas par cas.

Si un *indice de l'effort* était construit par la multiplication du pourcentage du PIB alloué à l'éducation par la part du budget de l'État affecté, il semble exister trois groupes de pays : ceux dont la note est inférieure à 50 selon l'indice, ceux dont la note se situe entre 50 et 150 et ceux dont la note est supérieure à 150. La note moyenne est de 67 pour les PFR et 88 pour les PRI-TI, laissant supposer qu'à mesure que le revenu national croît, davantage de ressources sont allouées à l'éducation. Ceci est parfaitement illustré par la Figure 4 ci-dessous.

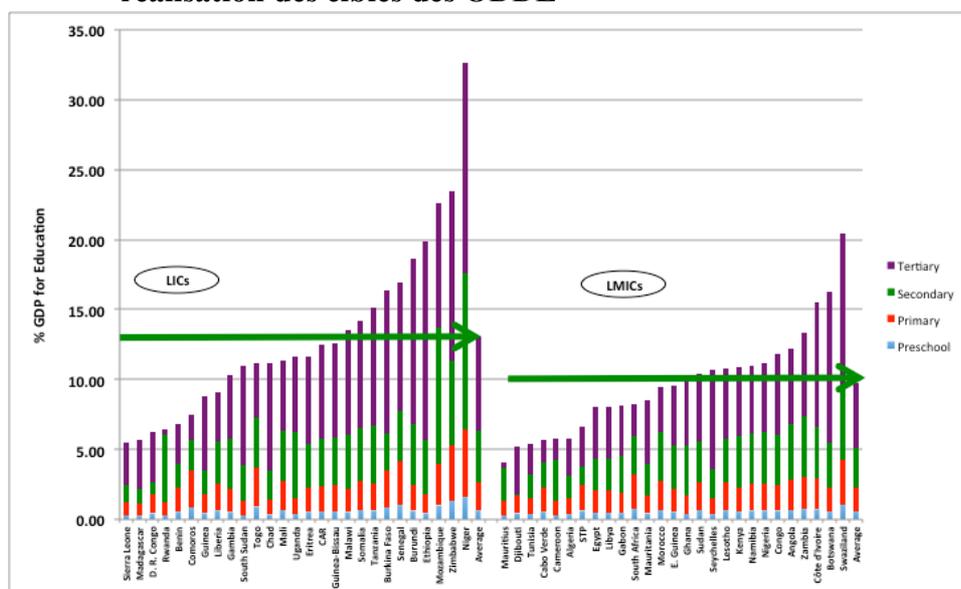
- **Figure 4 : Indice de l'effort – pourcentage du PIB alloué à l'éducation x montant alloué à l'éducation en pourcentage des dépenses publiques**



Il existe une forte corrélation entre les gouvernements qui allouent une part importante de leur budget à l'éducation et ceux qui affectent un pourcentage élevé de leur PIB, tel qu'indiqué ci-dessous à la Figure 4.

La Figure 5 ci-dessous présente les résultats, si les tendances actuelles de la participation et du financement dans le secteur de l'éducation dans chaque pays faisaient l'objet de prévisions et débouchaient sur l'accès universel pendant deux années pour l'éducation préscolaire, la pleine participation à l'école primaire et secondaire pendant deux années, et si les taux de participation des personnes en âge d'aller dans l'enseignement supérieur augmentait de 30 % dans les PFR et de 50 % dans les PRI-TI, respectivement, en utilisant les coûts actuels par apprenant. Ce niveau de participation est considéré comme un ODD (Limité), dans la mesure où il s'agit d'une forme limitée de mise en œuvre des ODD qui ne comprennent pas l'EFTP à grande échelle, l'alphabétisation des adultes et l'éducation non formelle et différentes autres possibilités.

- **Figure 5 : Pourcentage du PIB nécessaire, compte tenu des coûts actuels de la réalisation des cibles des ODDL**



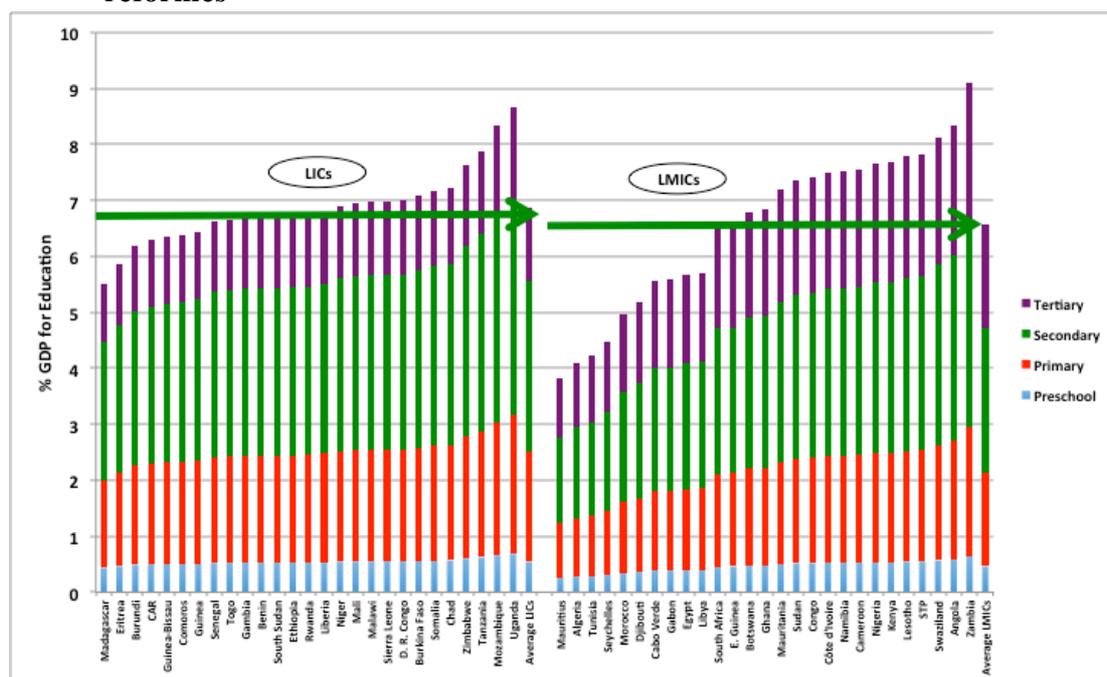
Il s'ensuit qu'en moyenne dans les PFR, 13,5 % du PIB seraient nécessaires pour l'atteinte des ODD (limités) et environ 9,75 % dans les PRI-TI. La majeure partie du coût concerne le développement des systèmes de l'enseignement supérieur sans réduire les subventions publiques. Le reste concerne essentiellement le coût de l'enseignement secondaire universel.

Il n'est guère possible de réaliser ces prévisions, car elles représentent le double ou le triple des coûts actuels. Ces montants peuvent être comparés aux allocations actuelles moyennes du PIB au secteur de l'éducation d'environ 4,1 % (PFR) et 4,8 % (PRI-TI)⁷. On peut en déduire que le développement des systèmes existants sans des réformes réduisant les coûts par apprenant par rapport au PIB ne constitue tout simplement pas une option. L'AEF pourrait contribuer à une compréhension plus générale de ce fait fondamental du financement de l'éducation en Afrique.

Si les systèmes éducatifs africains doivent faire l'objet de réforme de manière que les mêmes objectifs d'inscription soient atteints, mais que les coûts par apprenant par année soient ramenés à 12 % (éducation préscolaire), 12 % (enseignement primaire), 20 % (enseignement secondaire) et 30 % (enseignement supérieur) du PIB par habitant, les résultats sont présentés ci-dessous à la Figure 6. Ce scénario est celui des ODD (Réforme).

⁷ Y compris les contributions de l'aide

- **Figure 6 : Pourcentage du PIB nécessaire pour les ODD (R), compte tenu du coût des réformes**



Dans ce cas, la plupart des pays pourraient s'offrir le luxe de financer l'accès universel jusqu'en 12^e année, suivi d'un enseignement supérieur élargi, en consacrant près de 6,5 % de leur PIB à l'éducation. Ceci nécessiterait une restructuration radicale du financement de l'éducation et des systèmes de prestation de services, en particulier au niveau secondaire et au-delà. En résumé, la plupart des besoins de financement et des déficits de financement des nouveaux systèmes qui utilisent ce profil de réforme des coûts concerneraient l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Annexe 4: Financement extérieur en pourcentage du PIB et dépendance

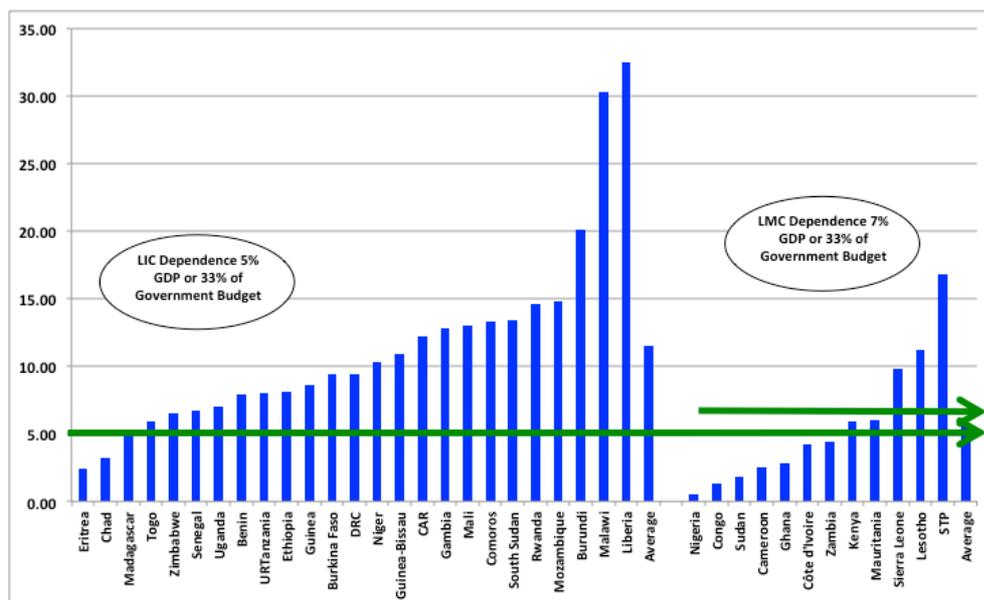
1. Dépendance

Davantage d'aide pourrait aider à porter les dépenses à 6 % du PIB. Cependant, des niveaux plus élevés de soutien extérieur pourraient créer une dépendance de l'aide et entraîner des distorsions au niveau des décisions internes de manière à refléter les priorités définies à l'extérieur. Si l'AEF appartient à l'Afrique et est géré par les Africains, il sera sensible à la dépendance extérieure pour le financement renouvelable et le financement du capital. Si le soutien extérieur est censé être catalytique, entraînant une transformation qui assure un développement soutenu, il doit baisser et augmenter en fonction des besoins et de l'impact. Au fil du temps, l'aide devrait baisser au lieu d'augmenter.

La valeur de l'aide en pourcentage du PIB est un indicateur simple de la dépendance de l'aide. L'aide générale représente plus de 5 % du PIB de plus de la moitié des pays qui bénéficient d'une assistance ; 35 % des pays reçoivent une aide représentant plus de 10 % de leur PIB. Plus de 10 % de l'aide au PIB pourraient financer au moins la moitié des dépenses publiques et constituer une composante très visible de la politique nationale (Figure 6).

Il est probable qu'environ le tiers des DCP soient proches des seuils de la dépendance de l'aide. La situation des PFR et des PRI-TI en Afrique est présentée ci-dessous à l'aide des données disponibles. Cet ensemble de données ne comprend pas les pays les plus riches, notamment l'Algérie, l'Angola, le Botswana, l'Égypte, le Gabon, Maurice, le Maroc, la Namibie, l'Afrique du Sud et la Tunisie. Elle ne comprend pas non plus les pays les plus pauvres pour lesquels des données ne sont pas disponibles, mais dont le niveau de dépendance de l'aide est probablement élevé, notamment le Soudan du Sud et la Somalie.

• Figure 7 : Dépendance de l'aide dans les PFR et les PRI-TI



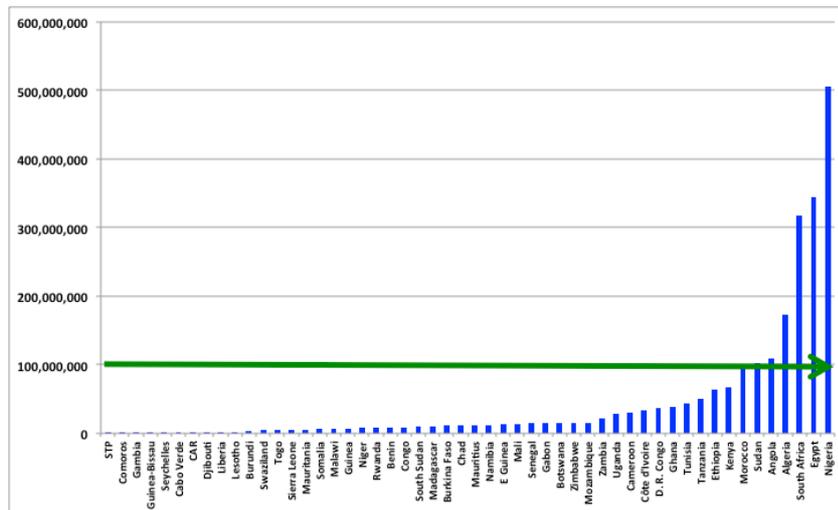
Si les budgets nationaux représentent 15 % du PIB, comme c'est le cas en moyenne dans les PFR, la mise à disposition de ressources extérieures équivalant à 5 % du PIB signifierait que le tiers des ressources internes est fourni par l'extérieur. Le seuil est plus élevé dans les PRI-TI, car ils mobilisent davantage de ressources internes.

Par conséquent, il est important de vérifier, au niveau national, la contribution actuelle de l'aide extérieure au PIB, d'une manière générale, et si elle pourrait être attribuée à l'éducation, quel montant des dépenses de l'éducation est financé par les sources extérieures. Des plans réalisables devraient comprendre des jugements sur la durabilité qui pourraient prévoir une baisse de la part de l'aide en pourcentage du PIB au cours d'une période donnée. L'analyse pourrait également montrer qu'au-delà d'un seuil donné, les ressources de l'AEF ne doivent pas être allouées, si elles augmentent la dépendance extérieure. L'AEF pourrait financer des groupes consultatifs techniques (GCT) exempts de tout conflit d'intérêts pour prodiguer des conseils et négocier le financement et les contrats qui entraînent une augmentation des recettes internes consécutive à des réformes budgétaires appropriées.

2. Le financement de l'éducation en Afrique et l'AEF

Il existe sept économies de 100 milliards de \$ EU qui représentent plus de 70 % du PIB total de l'Afrique. Environ 30 % de ce PIB total est situé en Afrique du Nord. Ceci représente environ 40 % du PIB des PRI-TI. Environ 40 % du PIB sont le fait de trois pays en ASS – Nigeria, Afrique du Sud et Angola. Les dix économies suivantes de 100 milliards de \$ EU à 20 milliards de \$ EU représentent environ 10 % du PIB de l'Afrique. Au total 37 pays représentent les 20 % restants (Figure 7).

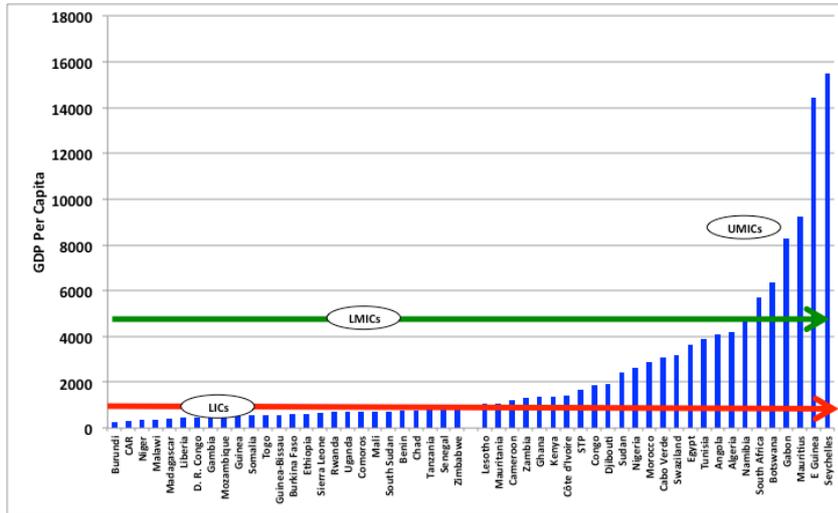
• Figure 8 : PIB total par pays



La moitié des pays en Afrique ont des revenus par habitant inférieurs à 1 000 \$ EU. Vingt (20) autres pays sont en-deçà de 5 000 \$ EU. Six sont, à présent, des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (Figure 8). Certains des pays les plus riches sont petits. Tous comptent des classes moyennes importantes aux revenus relativement élevés. Mais, même les pays les plus

riches comptent des habitants pauvres qui sont à l'extrémité inférieure de la distribution du revenu.

● **Figure 9 : PIB par habitant en Afrique**



Ces réalités économiques sont importantes pour l'AEF. Cela signifie qu'en termes de ressources internes en Afrique, celles-ci sont concentrées au niveau des économies les plus importantes et les plus riches. Si l'AEF doit être financé de manière endogène, il devra mobiliser la majeure partie de ses ressources là où il existe le maximum de capacité pour financer les initiatives panafricaines qui appartiennent aux Africains. S'il doit cibler les personnes les plus pauvres, il devra identifier là où elles vivent. Les PRI-TI et les PRI-TS comptent de nombreux ménages à faible revenu qui pourraient ne pas être fondamentalement différents de ceux qui sont au milieu de la distribution des revenus dans les PFR.

Annexe 5 : Matrice des possibilités

FINANCEMENT DE L'AEF	Sources possibles	Montant potentiel	Reconstitution
Fonds de dotation Fonds Waqf	Don ou cadeau des : gouvernement, BMD, organismes bilatéraux, mécènes, sociétés	Limité par la taille de la dotation Pourrait se situer entre 50 et 500 millions de \$ EU, s'il existe plusieurs partenaires	Pas nécessaire, si l'AEF fonctionne à l'aide des ressources d'un fonds de dotation. Si non, il est nécessaire d'assurer périodiquement la reconstitution de la dotation
Financement sous forme de prêts accordés par une BMD	BAD, BID, JICA, etc.	50-500 millions de \$ EU	Prêts sans intérêt, sans échéance ou Prêts accordés par l'AEF avec intérêts et frais
IFFC Mobilisation des ressources des BMD	BAD	100-1 000 millions de \$ EU +	Non pertinente. Une seule mobilisation pour utiliser les flux des ressources en vue d'accroître les emprunts d'une BMD selon la Commission des finances
Intégration dans le budget de la BAD ou d'autres organisations multilatérales de développement	BAD ou autres organisations multilatérales de développement	50-500 millions de \$ EU	Intégré dans le budget de base et le processus de reconstitution de la BMD
Contribution de base des États membres	Ministères des Finances, de l'Éducation, du Plan des États membres	50-100 millions de \$ EU par an ? Ou plus ?	Cotisation annuelle
Taxes d'affectation spéciale susceptibles d'être mises en commun	Fondées sur 1 % des recettes de la TVA, du tourisme, des mines, des transactions financières et de la téléphonie mobile, etc.	50-1 000 millions de \$ EU++	Reconstitution automatique

SIÈGE	Gouvernance	Capacité	Contributions non monétaires
BAD	Conseil de la BAD + Conseil de l'AEF	BAD *****	Bureaux, services communs, réseau continental
ADEA	Conseil de l'ADEA Conseil de la BAD Conseil de l'AEF	ADEA *	Baisse des ressources de l'ADEA
UA	Conseil de l'ADEA Conseil de l'AEF UA	UA **	Infrastructure de l'UA
Nouveau site	Conseil de l'AEF + Parties prenantes	AD	Aucune, si c'est un nouveau site. Dans une certaine mesure si situé près d'une infrastructure existante avec des services communs

DÉFICITS DE FINANCEMENT NATIONAL DE L'ÉDUCATION	Montant des déficits	Type déficits	Contribution éventuelle de l'AEF
Financement renouvelable des systèmes d'éducation pour l'atteinte des ODD	15 milliards de \$ EU pour les dépenses renouvelables dans les PFR 27 milliards de \$ EU dans les PRI-TI	Les déficits sont les plus importants dans l'éducation secondaire, en particulier le second cycle de l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur. Les déficits sont les plus importants dans les PRI-TI.	Limitée en raison du financement direct Potentiellement important par le truchement des contributions catalytiques, à la politique d'efficacité, d'efficience et budgétaire
Dépenses d'équipement pour l'atteinte des ODD	73 milliards de \$ EU dans les PFR ; et 53 milliards de \$ EU dans les PRI-TI	Les déficits sont les plus importants dans les PFR. Les déficits sont les plus importants dans l'enseignement supérieur et dans l'enseignement secondaire.	Limitée en raison du financement direct Potentiellement importante, en raison des contributions catalytiques, de la politique d'efficacité, d'efficience et budgétaire

Déficits de capacités techniques pour la promotion de l'efficacité et de l'efficience	Capacités très limitées	Analyse, planification, collecte de données, suivi et évaluation des politiques fondés sur des données probantes	Renforcement des capacités pour l'assistance technique appartenant à l'Afrique et gérée par celle-ci pour la mobilisation des ressources, les études stratégiques, le S&E et l'analyse des données
Déficits au niveau de l'incubation des innovations à faible coût dont les gains sont élevés au niveau des réformes du système et de la fourniture des services d'éducation	Besoin généralisé de l'évolution du système	Programme dans les matières de base, évaluation rigoureuse, demande induite par les employeurs fondée sur l'EFTP et l'alphabetisation des adultes	Preuves des innovations conceptuelles

COORDINATION	Modalité	Échelle	Coût
BAD	Intégration étroite dans les procédures et priorités de la BAD	*****	Le coût serait moindre si l'AEF était basé au sein de la BAD
Banque mondiale	Résonance et complémentarité avec les prêts de l'IDA et de la BIRD dans les pays africains	***	Coût de transactions de la coordination - limité
PME	Complémentarité des dons et des prêts liés à la planification et à la mise en œuvre des dons pour l'exécution des programmes. Intervention dans des sous-secteurs non concurrentiels Appui aux pays qui ne reçoivent pas un soutien important du PME	***	Coût élevé si la coordination est active ; faible coût pour le soutien aux secteurs non concurrentiels
IFFC	La mobilisation de nouvelles ressources par l'IFFC crée des opportunités de financer l'AEF en tant que l'une des lignes du nouveau financement.	****	Avantage net pour l'AEF, car les fonds seraient fournis à faible coût à l'AEF sous forme de fonds de dotation ou de prêt.

SÉLECTIVITÉ	Modalité	Critères	Coûts
Préférences sous-sectorielles	Identifier le niveau de concentration du soutien de l'AEF	Éducation préscolaire, primaire, premier ou second cycle de l'éducation secondaire, EFTP/FE, enseignement supérieur Les principaux bailleurs de fonds multi et bilatéraux ciblent l'éducation de base supérieure. L'AEF pourrait avoir davantage d'impact sur d'autres sous-secteurs. La BAD a des avantages comparatifs dans le STIM, l'ESST et l'EFTP	Les coûts des interventions pourraient être plus élevés aux niveaux supérieurs, mais doivent être évalués par rapport aux avantages. Le financement extérieur pourrait comporter des avantages plus importants et des coûts d'opportunité inférieurs aux niveaux post-éducation de base
Préférences des programmes thématiques	Identifier les priorités du programme pour l'investissement	Le STIM, l'ESST, l'EFTP et les secteurs de services connexes liés aux compétences sont tous très demandés par le marché de l'emploi, mais souffrent de pénuries liées à l'offre	Le coût peut être plus élevé dans les domaines des programmes qui utilisent des équipements. Celui-ci peut être atténué par la formation sur le tas, le CPD et les approches génériques de l'acquisition des compétences
Préférences géographiques et régionales	Identifier les groupes de bénéficiaires similaires pour réduire les frais généraux et les coûts de transaction	Décider des priorités régionales et en matière de pauvreté - Afrique du Nord/orientale/occidentale/centrale/australe francophone/lusophone/anglophone	Maîtriser les coûts grâce au partage des installations, aux plateformes régionales de savoir, à la coordination des voyages et aux programmes de développement partagés

ÉLIGIBILITÉ	Modalités	Critères	Coûts
Niveau de revenu du pays	Classer les indicateurs de revenu	RNB par habitant de la Banque mondiale Distribution du revenu, etc.	Faibles pour la classification des bénéficiaires
Indicateurs de développement de l'éducation	Classer les indicateurs de l'éducation	Taux d'achèvement Dépenses de l'éducation comme % du PIB Dépenses de l'éducation comme % des dépenses publiques	Faibles pour la classification des bénéficiaires
États fragiles	Système de classification (BM, PME ou autres)	Indicateurs normaux	Faibles pour la classification des bénéficiaires
Dons	Comité de dons	Définir les critères d'octroi des dons, y compris les ressources publiques nationales et les efforts consacrés à l'éducation	Faibles
Prêts	Conseil des prêts	Établir les critères d'octroi des dons, y compris les ressources publiques nationales et les efforts consacrés à l'éducation	Élevés
Garanties de crédit	Conseil des prêts	Établir les critères d'octroi des dons, y compris les ressources publiques nationales et les efforts consacrés à l'éducation	Moyens

FINANCEMENT NOVATEUR	Sources possibles	Montant potentiel	Reconstitution
Sociétés commanditaires	Grandes SMN ayant des opérations à l'échelle mondiale Sociétés nationales	1 million de \$ EU - 100 millions de \$ EU	Opération de mobilisation de ressources nécessaire en permanence
Mécènes	Individus fortunés > 1 million de \$ EU	1 million de \$ EU – 100 millions de \$ EU	Opération de mobilisation de ressources nécessaire en permanence
Services commercialisés	Capacité de l'AEF à générer des revenus	1 million de \$ EU – 10 millions de \$ EU	Revenu des services payés, des licences et brevets, et des droits de propriété intellectuelle
Financement de contrepartie	L'une des sources susmentionnées	Un multiplicateur des fonds mobilisés 2:1 jusqu'à 5:1 ?	La reconstitution dépend de la mobilisation des ressources de base
Amnistie fiscale sur les ressources de la fraude fiscale et les prix de transfert illicites	Capter les flux illicites d'argent à l'aide des systèmes bancaires électroniques ; restituer 50 % des gains antérieurs au titre de l'amnistie fiscale	L'évasion fiscale en Afrique atteint jusqu'à 50 milliards de \$ EU par an	Beaucoup de marge pour l'amélioration de l'efficacité de l'amnistie fiscale en échange d'un pourcentage des biens acquis de manière illicite
Confiscation des produits du crime	Comptes bancaires, biens et autres actifs à l'échelle mondiale	Beaucoup de milliards de \$ EU	Conséquences de l'application continue de la loi

Le Groupe de travail technique devrait envisager d'élaborer une stratégie d'investissement détaillée. Les éléments y relatifs sont indiqués ci-dessous.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT :
<ul style="list-style-type: none"> ◦ Stratégie commerciale, objectifs et plans pour l'avenir ◦ Indicateurs de performance/type de fonds (ouvert ou fermé) ◦ Structure juridique et constitution – Commanditaire, Partenaire général, conseils, etc. ◦ Proposition de valeur pour le fonds ◦ Rôle des différents acteurs – Commanditaires, Partenaires généraux, Gouvernements, secteur privé etc. ; comment intégrer le secteur privé à l'étape du fonctionnement ? ◦ Cibler les sous-secteurs de l'éducation – combinaison d'investissement et diversification (éducation préscolaire, primaire, secondaire, supérieure, professionnelle, spéciale) ◦ Fonds d'éducation existants à travers le monde et en Afrique. Quels sont les principaux défis et points d'apprentissage à tirer de ces fonds qui pourraient aider à créer un AEF viable ? ◦ Rôle de la technologie - ◦ Dans quelle mesure le fonds est-il novateur en ce qui concerne la satisfaction des besoins de l'éducation en Afrique ? ◦ Actifs nouveaux ou anciens et atténuation des risques y relatifs ◦ Critères d'investissement ◦ Durée et ciblage du rendement commercial et économique ◦ Montant de l'investissement (transactions) ◦ Monnaies d'investissement et atténuation des risques ◦ Flux de transactions – populations les plus démunies - Stratégie ◦ Options de sortie des investisseurs

<p>Stratégie des investisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Cibler les groupes d'investisseurs, le capital nécessaire et la stratégie de mobilisation de ressources ◦ Investissements minima/maxima ◦ Attentes des investisseurs en matière de rendement et comment le fonds réalise-t-il les rendements escomptés directement ou indirectement ? ◦ Stratégie de sensibilisation des investisseurs ◦ Relation avec les investisseurs
<p>Structure/gouvernance du fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Profil du Partenaire général ◦ Équipe de gestion et opérationnelle ◦ Membres du Comité d'investissements et consultatif ◦ Frais de gestion ◦ Stratégie opérationnelle ◦ Mécanisme de partage des bénéfices et des pertes ◦ Stratégie fiscale ◦ Structure juridique ◦ Audit
<p>Gestion des actifs et établissement de rapports y relatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Veuillez décrire de manière détaillée le suivi de la performance du portefeuille. Donner des exemples de rapports ou d'évaluations internes. ◦ Expliquer comment la valeur déclarée est calculée pour les investissements non réalisés du fonds ◦ Comment les coûts d'entretien et d'équipement sont-ils pris en compte ? Qui détermine les coûts d'entretien et d'équipement ? Quelles procédures ont été mises en place, lorsque les coûts dépassent les montants initiaux prévus dans le plan d'activités ?

Annexe 6 : Recommandations stratégiques

1. Mesures à court terme à prendre d'ici à juillet 2018

Recommandations	Institution responsable
<p>i. Examiner les résultats de l'étude de faisabilité, en particulier les principales options présentées et décider des mesures à prendre ;</p>	BAD/ADEA
<p>ii. partager les résultats de l'étude de faisabilité avec les contributeurs potentiels, notamment les gouvernements, les CER, les Banques régionales de développement, la BID et le Gouvernement du Japon afin de leur permettre de décider des modalités de leur collaboration avec l'AEF ;</p>	BAD/ADEA
<p>iii. préparer et planifier la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA de Nouakchott de juillet 2018 en prenant les mesures suivantes :</p> <p>a) contacter les entités appropriées (HRST et/ou Bureau du Président) à la CUA à Addis-Abeba afin d'adopter une approche commune des initiatives que la BAD et l'ADEA doivent prendre avant la Conférence des chefs d'État et de gouvernement ;</p> <p>b) préparer, en conséquence, les documents de l'AEF pour examen par le Conseil des représentants permanents (CRP) et le Conseil exécutif (CE) au cours de leurs sessions d'avant la Conférence des chefs d'État et de gouvernement selon les lignes directrices de la CUA ;</p> <p>c) définir des stratégies régulièrement (une équipe d'experts) afin d'assurer le suivi permanent du processus jusqu'à la Conférence et après celle-ci ;</p> <p>d) exercer du lobbying auprès de certains acteurs clés du processus, à savoir les Ministres de l'Éducation et des Affaires étrangères afin de les sensibiliser sur l'initiative de l'AEF ;</p> <p>e) faire une présentation au Bureau des Ambassadeurs accrédités auprès de la CUA à Addis-Abeba sur l'initiative afin de les sensibiliser ;</p> <p>f) assurer l'engagement au niveau politique le plus élevé à travers le continent en ciblant certains chefs</p>	BAD/ADEA

<p>d'État et de gouvernement clés ;</p> <p>g) préparer les documents de l'AEF à l'intention des organes du processus d'examen interne de la BAD jusqu'au Conseil des Gouverneurs ;</p> <p>h) préparer le rapport à l'intention de la réunion extraordinaire du Comité du Bureau des Ministres de l'ADEA aux fins d'adoption ;</p> <p>i) soumettre le rapport au Conseil des Ministres de l'Éducation de l'UA à une date appropriée ;</p> <p>j) préparer les résolutions pour adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en collaboration avec les partenaires de la CUA.</p>	
--	--

2. Mesures à moyen terme à prendre d'ici à décembre 2018

Recommandations	Institution responsable
i. Mettre sur pied un <i>Groupe de travail technique</i> doté d'un budget approprié afin de faire une proposition spécifique pour le financement, le siège et le modus operandi de l'AEF conduisant à un plan d'activités détaillé et un plaidoyer stratégique ;	BAD
ii. mettre en place un <i>Groupe professionnel pour la conception de la mobilisation des fonds</i> afin d'étudier toutes les sources de financement potentielles de l'AEF et commencer à travailler sur le capital initial et la reconstitution de l'AEF ;	BAD
iii. entamer le processus de préparation d'une note conceptuelle sur le fonctionnement de l'AEF, selon le format de la BAD ;	BAD
iv. engager le dialogue avec les PMR et discuter de l'idée d'engager une partie de leurs ressources comme contribution initiale à l'AEF ;	BAD/ADEA
v. coopérer avec l'UA afin de convoquer une série de réunions en vue de mettre en œuvre le concept, et convenir de la répartition des tâches de la création de l'AEF ; ces réunions devraient comprendre les responsables gouvernementaux du financement de	BAD/ADEA

	l'éducation, les CER, les banques de développement sous-régionales, notamment DBSA et l'EADB, ainsi que les représentants du secteur privé ;	
vi.	coopérer avec l'UA afin d'approuver la proposition de création de l'AEF et convenir des dispositions relatives à la sélection du siège de l'AEF ;	BAD/ADEA
vii.	communiquer avec l'ISESCO afin d'établir des contacts avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) ;	BAD/ADEA
viii.	planifier des conférences régionales et nationales d'investissement ciblant les sociétés multinationales, notamment les sociétés pétrolières, les sociétés minières, les compagnies d'assurance, les sociétés de téléphonie mobile, les grandes banques et les fondations ;	BAD/ADEA BAD/ADEA
ix.	planifier des conférences de partage de l'information ciblant les CER et les Parlements des CER (notamment le Parlement de la CEDEAO, le Parlement de la SADC), les organisations sous-régionales et les organisations similaires ;	BAD/ADEA
x.	élaborer une stratégie de communication pour l'AEF ;	BAD/ADEA
xi.	planifier et entreprendre des campagnes de plaidoyer dans certains pays clés ;	BAD/ADEA
xii.	associer la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) au processus à un stade précoce ;	
xiii.	associer toutes les Communautés économiques régionales (CER) au processus à un stade précoce.	BAD/ADEA

3. Mesures permanentes à prendre en 2018

Recommandations	Institution responsable
i. Planifier des visites aux sièges des partenaires au développement au cours desquelles l'AEF fera l'objet de présentations et de discussions ;	ADEA
ii. continuer de collaborer avec les artistes et célébrités africaines des sports comme défenseurs et collecteurs de fonds pour l'éducation ;	ADEA

iii.	collaborer avec le Président du Bureau des Ministres, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Sénégal en vue de promouvoir le processus d'approbation de l'AEF ;	ADEA
iv.	coopérer avec la Présidence du Sénégal afin de solliciter le soutien des 10 Chefs d'État défenseurs de l'éducation ;	ADEA
v.	faire en sorte que les Groupes de travail (GT) et les Nœuds de qualité inter-pays (ICQN) présentent l'initiative dans leurs juridictions respectives ;	ADEA
vi.	poursuivre les actions de plaidoyer auprès des ministres de l'Éducation afin de confirmer leurs engagement et soutien politique en faveur de l'AEF ;	ADEA
vii.	poursuivre le dialogue avec la BID afin d'utiliser le réseau d'institutions financières publiques et privées de la BID dans ses États membres pour mobiliser des ressources financières et techniques en faveur de l'AEF.	ADEA/BAD

4. Recommandations à l'intention de l'Union africaine et des gouvernements africains

Recommandations	Institution responsable
i. Identifier les réformes budgétaires au niveau national de nature à accroître la génération de recettes en vue d'assurer le financement durable de l'éducation qui bénéficierait du soutien de l'AEF ;	Gouvernements
ii. Coopérer avec les mécanismes nationaux et régionaux existants en vue d'obtenir leur soutien ;	Gouvernements
iii. étudier les voies et moyens d'allouer les ressources et de les gérer de manière judicieuse à tous les niveaux avec le soutien de l'AEF ;	Gouvernements
iv. promouvoir l'efficacité et l'efficience afin de mieux utiliser les rares ressources financières disponibles ;	Gouvernements
v. élaborer des plans crédibles pour le financement de l'éducation ;	Gouvernements
vi. organiser des fora des parties prenantes au niveau national à l'intention des partenaires au développement, des décideurs et du secteur privé afin de présenter l'initiative de l'AEF ;	Gouvernements
vii. mettre à profit le lancement de l'AEF pour faire du	

	financement de l'éducation en Afrique le thème de la 31 ^e (2019) ou de la 32 ^e (2020) Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA ;	Union africaine
viii.	s'engager à allouer à l'AEF au moins 10 % des ressources mobilisées dans le cadre de l'initiative d'autofinancement de l'UA ;	Union africaine
ix.	mettre à profit le lancement de l'AEF pour discuter du financement du CESA ;	Union africaine
x.	procéder à des consultations régulières avec l'ADEA et la BAD afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi sans heurt de l'initiative de l'AEF ;	Union africaine
xi.	faire le point sur les progrès accomplis à la BAD concernant la proposition relative au prélèvement d'une taxe de 0,2 % sur les transactions commerciales pour financer son budget de fonctionnement et ses programmes, ainsi que sur la possibilité d'utiliser une partie de ces ressources pour financer l'AEF ;	Union africaine
xii.	mettre à profit le Comité des 10 chefs d'État et de gouvernement défenseurs de l'éducation, de la science et de la technologie pour promouvoir l'appropriation africaine de l'AEF.	Union africaine

Annexe 7 : Références

Adesina A, 2016 quoted in interview with Frey, A (2016) AfDB sees African Eurobond Issuance Slow on Rate Concerns; Club of Mozambique, Maputo <http://clubofmozambique.com/news/afdb-sees-africa-eurobond-issuance-slowng-on-rate-concern/>

African Development Bank (2016) High Fives <https://www.afdb.org/en/news-and-events/african-development-bank-accelerates-pace-with-high-5-priorities-15879/>

African Development Bank (2013) Ten Year Strategy <https://www.afdb.org/en/news-and-events/the-afdb-approves-a-ten-year-strategy-for-africas-transformation-11707/>

African Development Bank (2011) Agreement Establishing the African Development Bank <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Legal-Documents/Agreement%20Establishing%20the%20ADB%20final%202011.pdf>

African Union Commission (2015) Agenda 2063 – The Africa we want <https://au.int/en/agenda2063>
African Union Commission (2016), Continental Education Strategy for Africa (CESA) 2016-2025 <https://au.int/en/documents/29958/continental-education-strategy-africa-2016-2025>

Association for the Development of Education in Africa (2017a) Concept Note on the Establishment of an AEF http://www.adeanet.org/sites/default/files/docs/aef_draft_concept_note.pdf

Association for the Development of Education in Africa (2017b)
Strategic Policy Framework for the Implementation of the ADEA 2017 Triennale Recommendations

Association for the Development of Education in Africa (2017c) Financing Education in Africa: The Commitment we need
<http://www.adeanet.org/en/knowledge-and-resources/financing-education-in-africa-the-commitment-we-need>

Global Partnership for Education (GPE) 2017 Pledges at GPE Global Financing Conference
<https://www.globalpartnership.org/funding/replenishment/pledges>

IBP (International Budget Partnership) and UNICEF (United Nations Children’s Fund). 2017. *Financing Development for Children in Africa: The State of Budgetary Transparency and Accountability in the Continent*. New York: UNICEF. <https://www.unicef.org/esaro/Financing-Report-IBP-UNICEF.pdf>

ICFGE (International Commission on Financing Global Education Opportunity). 2016. *The Learning Generation: Investing in Education for a Changing World*. New York: ICFGE.
<http://report.educationcommission.org/report/>

Lewin, Keith M. 2008. *Strategies for Sustainable Financing of Secondary Schooling in Sub-Saharan Africa*. World Bank Working Paper No. 136, Africa Human Development Series. Washington: World Bank.
http://siteresources.worldbank.org/INTAFRREGTOPSEIA/Resources/Study1_Financing.pdf

———. 2015. *Educational Access, Equity and Development: Planning to Make Rights Realities*. Fundamentals of Educational Planning Serial Number 97. Paris: UNESCO International Institute for Educational Planning.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002350/235003e.pdf>

UNESCO (2016), 2030 Education: Incheon Declaration and Action Framework for the implementation of Sustainable Development Goal 4

United Nation Population (2015): World Population Prospects. <https://esa.un.org/unpd/wpp/>

UN (United Nations). 2016. “Goal 4: Ensure Inclusive and Quality Education for All and Promote Lifelong Learning.” Sustainable Development Goals. New York: UN.

<http://www.un.org/sustainabledevelopment/education/>

UNESCO. 2015. *EFA Global Monitoring Report: Education for All 2000-2015—Achievements and Challenges*. Paris: UNESCO.

<http://en.unesco.org/gem-report/report/2015/education-all-2000-2015-achievements-and-challenges>

UNESCO. 2017. “Aid to Education Is Stagnating and Not Going to Countries Most in Need.” EFA Global Education Monitoring Report Policy Paper 31. Paris: UNESCO.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002495/249568e.pdf>

UNESCO 2000 World Education Forum, Dakar, Senegal

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121117e.pdf>

UNESCO 1990 World Conference on Education for All

<http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000975/097551e.pdf>

UNESCO Institute for Statistics (UIS). 2016. Online statistical database.

<http://uis.unesco.org/>

UNICEF. 2015. *The Investment Case for Education and Equity*. New York: UNICEF.

https://www.unicef.org/publications/index_78727.html

WIDE (World Inequality Database on Education). 2016. Global Education Monitoring Report. Paris: UNESCO.

<http://www.education-inequalities.org>